

# L'interaction

Le magazine d'information de l'Ordre des pharmaciens du Québec

Automne 2015 ■ Volume 5 ■ Numéro 1



**ENTRÉE EN VIGUEUR  
DE LA *LOI 41***

**UNE PROFESSION  
QUI ÉVOLUE**



ORDRE DES  
**PHARMACIENS**  
DU QUÉBEC

*Présent pour vous*

**ÉDITORIAL : LES VRAIS GAGNANTS : LES PATIENTS! P. 4**  
**L'ÉTHIQUE AU SERVICE DU JUGEMENT PROFESSIONNEL P. 15**



# VOS FINANCES MÉRITENT LE MEILLEUR TRAITEMENT.

**NOUS SOMMES LES MIEUX PLACÉS  
POUR EN PRENDRE SOIN.**

Nos experts sont vos partenaires de confiance.

À toutes les étapes de votre vie, vous avez un accès privilégié à nos conseillers en gestion de patrimoine, ainsi qu'à toute leur équipe de spécialistes chevronnés en fiscalité, notariat et planification financière.

Rapidement. En tout temps.

---

**PROFITEZ D'UN CONSEILLER À VOS CÔTÉS.**  
**[fprofessionnels.com](http://fprofessionnels.com)**

**GESTION DE VALEURS**



Actionnaire de Financière des professionnels  
depuis 1988.

# L'interaction

## ÉDITEUR

Ordre des pharmaciens du Québec  
266, rue Notre-Dame Ouest, bureau 301  
Montréal (Québec) H2Y 1T6  
Téléphone : 514 284-9588  
Sans frais : 1 800 363-0324  
Courriel : [linteraction@opq.org](mailto:linteraction@opq.org)  
[www.opq.org](http://www.opq.org)

## RÉDACTRICE EN CHEF

Julie Villeneuve

## COORDONNATRICE

Valérie Verville

## COLLABORATEURS À CE NUMÉRO

Guyline Bertrand, Kevin Bezin, Michel Caron, Danielle Fagnan, Dorothee Phillippon, Julie Villeneuve

## GRAPHISME

GB Design  
[www.gbdesign-studio.com](http://www.gbdesign-studio.com)

## RÉVISION LINGUISTIQUE

Isabelle Roy

## PUBLICITÉ

Dominic Roberge, CPS Média  
Téléphone : 450 227-8414, poste 312  
[droberge@cpsmedia.ca](mailto:droberge@cpsmedia.ca)

Poste publication 40008414

Dépôt légal, 3<sup>e</sup> trimestre 2015  
Bibliothèque et Archives Canada  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISSN 1918-6789

## ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

L'Ordre des pharmaciens du Québec a pour mission de veiller à la protection du public en encourageant les pratiques pharmaceutiques de qualité et en faisant la promotion de l'usage approprié des médicaments au sein de la société. Il regroupe plus de 8900 pharmaciens. Plus de 6200 d'entre eux exercent à titre de salarié ou de propriétaire dans plus de 1850 pharmacies privées et près de 1600 pratiquent au sein des établissements publics de santé du Québec. Plus de 700 pharmaciens œuvrent notamment à titre d'enseignant ou pour des organismes publics, associatifs ou communautaires.

## PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

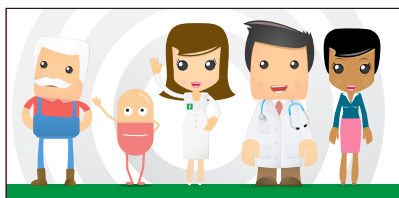
Bertrand Bolduc

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte. La reproduction d'extraits est autorisée pour usage à l'interne seulement avec mention de la source. Toute reproduction partielle doit être fidèle au texte original. Toute autre demande de reproduction doit être adressée au Service des communications de l'Ordre par écrit. Ce document est disponible en ligne au [www.opq.org](http://www.opq.org).



## ÉDITORIAL

Les vrais gagnants : les patients ! 4



## ACTUALITÉS



Rendez-vous de l'Ordre 2015 12

Prix 2015 18

144<sup>e</sup> assemblée générale annuelle 20



Préparations magistrales non stériles : l'Ordre vous accompagne 21

Programme d'inspection professionnelle 2015-2016 22



Décision récente du conseil de discipline Substitution : le choix du patient doit être respecté 24



## ACTUALITÉS

L'éthique au service du jugement professionnel 15

## DOSSIER

Entrée en vigueur de la Loi 41 : une profession qui évolue 6

## ACTUALITÉS

Rehausser la qualité et la sécurité des soins : nouvel énoncé de position conjoint OPQ-CMQ-OIIQ 25

## POUR FAIRE COURT

Une employée qui fête ses 40 ans à l'Ordre 26  
Comité exécutif de l'Ordre 2015-2016 26

## ACTUALITÉS

Payer sa prime d'assurance responsabilité professionnelle : essentiel pour être membre de l'Ordre 29

Le programme *Alerte* et l'utilisation du DSQ 29

M. François Schubert nommé membre de l'Ordre du Canada 30

## QUESTIONS DE PRATIQUE



Un plan d'effectifs, pour qui et pourquoi? 32

## PORTRAIT DE PHARMACIEN

Roger Simard, un pharmacien à l'avant-garde 35

Imprimé sur du papier Rolland Enviro100, contenant 100% de fibres recyclées postconsommation, certifié Eco-Logo, procédé sans chlore, FSC® recyclé et fabriqué à partir d'énergie biogaz.



Par Bertrand Bolduc

pharmacien, MBA, IAS.A, Président



## Les vrais gagnants : les patients !

Je ne sais pas si certains d'entre vous êtes amateurs de hockey. Pour ma part, j'aime bien regarder un match à l'occasion, d'abord par plaisir, mais également pour analyser la stratégie du jeu. Il y a beaucoup à apprendre à travers le sport...

On analyse le hockey comme on le fait pour la politique. Après les parties, des experts échangent sur l'importance d'une bonne attaque, d'une défense bien structurée et d'un gardien de but infaillible. Mais au final, ils s'entendent généralement pour dire que c'est la combinaison de tous ces éléments qui fait l'équipe gagnante.

En santé, c'est la même chose. On le répète depuis des années : c'est ensemble qu'on réussit à offrir une meilleure prise en charge des patients. L'interdisciplinarité a fait l'objet d'études, elle a été définie et analysée sous tous ses angles. Et maintenant, elle se concrétise un peu plus tous les jours dans nos milieux de pratique. Il reste encore du chemin à faire pour gagner la coupe, mais tranquillement, on peaufine notre stratégie... et on remporte de petites victoires.

Vous en avez peut-être entendu parler, nous avons lancé, il y a quelques semaines, en collaboration avec l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et le Collège des médecins du Québec, un énoncé de position conjoint sur la collaboration interprofessionnelle. Cet énoncé est venu affirmer que la collaboration devait être intensifiée puisqu'elle était favorable au patient. Vous me direz que c'est une évidence. Je vous répondrai que c'est le genre d'évidence qui n'a pas souvent fait l'objet d'une entente entre les trois ordres qui réunissent les professionnels systématiquement présents dans le suivi des patients atteints de problèmes de santé chronique. Cet énoncé a, de plus, été appuyé par 19 autres ordres professionnels du milieu de la santé.

On parlait beaucoup de chasses gardées à une certaine époque. Du fait que les professionnels ne voulaient pas céder de parts de terrain à d'autres. Je ne peux pas témoigner de la réalité de tous, mais je peux dire que, dans le dossier de la *Loi 41*, la collaboration avec le Collège des médecins du Québec a été l'un des facteurs de réussite. Collaborer, c'est d'abord prendre le temps de comprendre la réalité de l'autre. C'est aussi s'ouvrir à ce qu'il peut apporter. Et au final, cela exige de faire confiance. Mais pour obtenir la confiance, on peut difficilement escamoter les deux premières étapes... Si je ne fais pas confiance à l'un des attaquants de mon équipe, j'aurai moins tendance à lui passer la rondelle et ultimement, à marquer des buts.

La *Loi 41* viendra changer la relation que vous avez avec vos collègues médecins. Je ne pense pas que vous leur parlerez moins, vos échanges risquent simplement – et je l'espère – de porter davantage sur le suivi clinique de vos patients que sur des enjeux administratifs. Je sais qu'il y a déjà une confiance établie entre les deux groupes de professionnels, et j'ai tendance à penser que cela ne peut aller qu'en s'améliorant. Il y aura toujours des exceptions – des confrères médecins ou infirmiers qui ne comprennent pas notre réalité. Mais c'est de moins en moins le cas. Et cela le sera encore moins avec la formation qui est offerte à nos futurs professionnels de la santé.

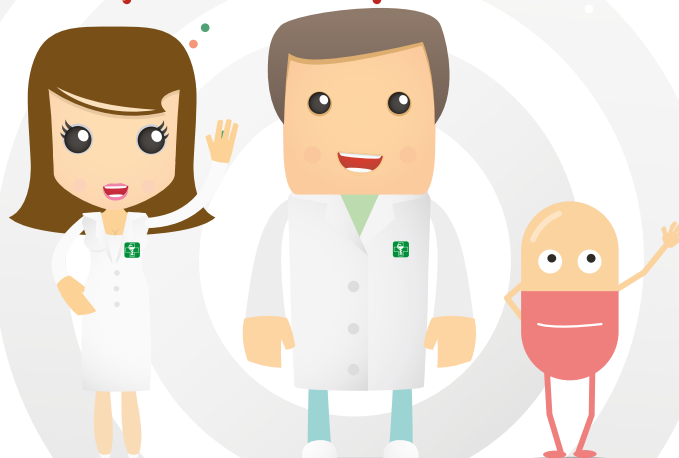
J'ai trouvé très pertinents les propos de D<sup>re</sup> Yun Jen, la nouvelle présidente de l'Association médicale du Québec (AMQ), selon lesquels le médecin n'est plus l'unique porte d'entrée du réseau de la santé. L'AMQ a souvent une vision progressiste, rafraîchissante du rôle du médecin, mais également du fonctionnement du réseau de la santé.

Le médecin demeure un maillon essentiel, la fondation du système, mais il est vrai que l'accès prend aujourd'hui plusieurs visages. Le diététiste, le physiothérapeute, le pharmacien, l'infirmière ou l'optométriste sont autant de chemin pour accéder à un réseau de soins. Devenir l'une des portes d'entrée comporte son lot de responsabilités. Mais vous êtes bien formés et avez les compétences pour le faire. Et la *Loi 41* vous donne aujourd'hui toute une panoplie de nouvelles possibilités.

Au sujet des physiothérapeutes, je vous invite à relire l'article publié dans le dernier numéro de *L'interaction* ou à visiter notre site Web, dans la section « Pharmaciens/Ma pratique/Collaboration pharmaciens-physiothérapeutes ». Vous y découvrirez le partenariat que nous avons établi afin de faciliter les communications entre les deux groupes de professionnels.

Parfois, collaborer, cela se résume à peu de choses. Mais ce qui est certain, c'est que seul, il est impossible de même penser remporter la coupe. Et la coupe, ce sont des patients qui obtiennent le maximum de bénéfices grâce aux soins offerts par les différents professionnels de la santé.





ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA *LOI 41*

# Une profession qui évolue

## LENTEMENT MAIS SÛREMENT, LA *LOI 41* A ÉTÉ ADOPTÉE

Il a fallu plusieurs étapes avant que vous puissiez exercer les nouvelles activités prévues à la *Loi 41*. En voici un bref survol.

### FÉVRIER 2011

Dépôt, au Conseil d'administration de l'Ordre, du rapport du comité sur l'organisation de la pratique. Ce rapport présentait les activités exercées par des pharmaciens à l'extérieur de la province et les analysait à l'aide de critères précis. Au final, le comité a déterminé celles qu'il jugeait pertinentes et transposables au bénéfice de la population québécoise. Le comité a travaillé en étant orienté sur les besoins des patients, des professionnels de la santé et du gouvernement.

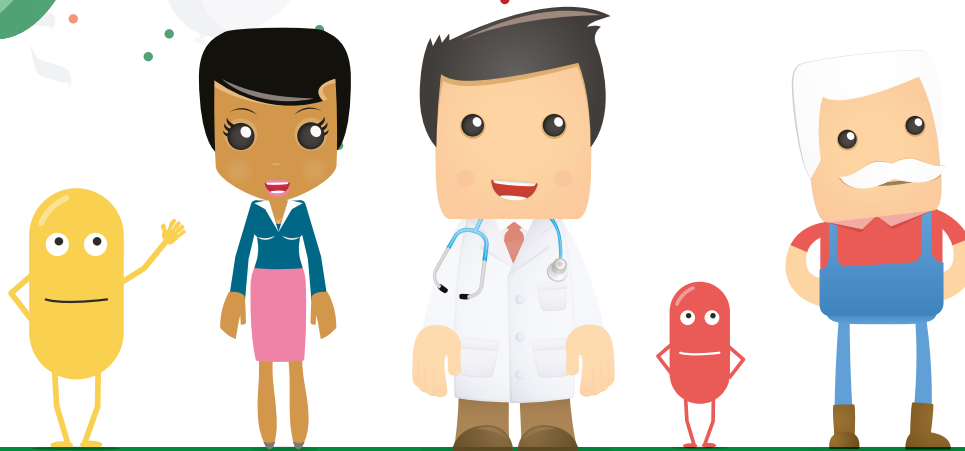
2011

### 14 MARS 2011

Lancement de la campagne « Pour le mieux » lors de laquelle l'Ordre a proposé des changements permettant de diminuer la pression sur le système de santé et aider davantage la population québécoise, et a demandé des changements législatifs au gouvernement avant la fin de 2011.



Diane Lamarre, ex-présidente de l'Ordre, en conférence de presse.



Le 20 juin dernier, la pharmacie au Québec a pris un tournant majeur. Après plusieurs années à démontrer comment votre expertise et vos compétences pouvaient être davantage utilisées pour répondre encore mieux aux besoins des patients, la *Loi 41* entrait en vigueur. L'Ordre salue cette avancée importante.

Même si le manque d'information sur l'opérationnalisation de ces actes a ralenti les débuts, beaucoup de pharmaciens ont témoigné dans les médias, et particulièrement sur les médias sociaux, de leur satisfaction à pouvoir aider davantage la population. Et comme l'a si bien dit Bertrand Bolduc dans la vidéo qu'il vous a adressée le 16 juin dernier, il faut aller de l'avant un patient et une activité à la fois...!

## 7 DÉCEMBRE 2012

Adoption par l'Ordre des pharmaciens du Québec et le Collège des médecins du Québec des projets de règlements prévoyant l'application des dispositions de la *Loi 41*. L'ex-ministre de la Santé et des Services sociaux, D<sup>r</sup> Réjean Hébert, en a d'ailleurs fait l'annonce en point de presse le 10 décembre 2012



## 23 JANVIER 2013

Publication des projets de règlements dans la Gazette officielle du Québec pour une consultation d'une durée de 45 jours.

2012

2013



## 8 DÉCEMBRE 2011

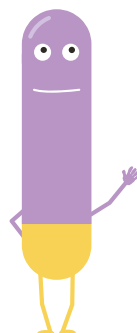
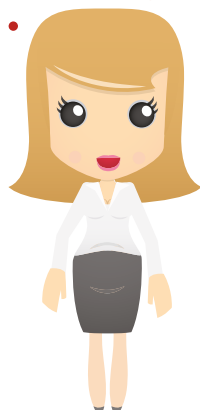
Adoption du projet de loi 41 modifiant la *Loi sur la pharmacie* à l'Assemblée nationale.

Cette nouvelle a fait la une de *L'interaction* de janvier-février 2012.



D<sup>r</sup> Charles Bernard, président du Collège des médecins du Québec, D<sup>r</sup> Yves Bolduc, ex-ministre de la Santé, M<sup>me</sup> Diane Lamarre, ex-présidente de l'Ordre.

Crédit photo : Jacques Boissinot, PC



## 11 MARS 2013

Lancement d'une vidéo expliquant les nouvelles activités des pharmaciens, qui a été vue jusqu'à présent plus de 108 000 fois.



**« APRÈS PLUSIEURS SEMAINES, PLUSIEURS ACTES FAITS, JE VOIS QUE ÇA NE PEUT QU'ÊTRE POSITIF POUR TOUS. »**

**– Carole Cyr**

## 26 JUIN 2013

Publication des règlements dans la Gazette officielle du Québec après l'adoption des projets de règlements par le Conseil des ministres du Québec.

## 20 AVRIL 2015

Adoption du projet de loi 28 qui vient officialiser l'entrée en vigueur de la *Loi 41*.

## 20 JUIN 2015

Entrée en vigueur de la *Loi 41* qui permet aux pharmaciens d'exercer de nouvelles activités professionnelles. Début d'une grande aventure !

2013

2014

## 10 JUIN 2013



Première séance de la formation réglementaire sur la *Loi 41*.

## 29 AOÛT 2013

Report de l'entrée en vigueur de la *Loi 41* qui était prévue le 3 septembre 2013.

## La parole est à vous !

Le 20 juin dernier, Bertrand Bolduc, président de l'Ordre, s'est rendu à la pharmacie Danielle Desroches pour féliciter Carole Cyr, une des premières pharmaciennes à avoir exercé les nouvelles activités ! Carole Cyr nous raconte son expérience, suivie de plusieurs autres pharmaciens !



Danielle Desroches, pharmacienne propriétaire, Bertrand Bolduc, président de l'Ordre, et Carole Cyr, pharmacienne.



*Ça se passe assez bien. Nous n'avons pas trop de demandes, mais lorsqu'il y en a, les gens apprécient vraiment qu'on puisse les aider.*

**Marie-Hélène Turcotte**



*Il va sans dire que les nouvelles activités représentent une opportunité de pouvoir plus et mieux intervenir auprès de nos patients. Et ils l'apprécient grandement.*

*En ce qui me concerne, nouvelles responsabilités obligent, je dois avouer que j'ai tout vérifié deux fois plutôt qu'une avant de remettre le Diclectin lorsque je l'ai prescrit pour la première fois !*

*Il va de soi que les nouvelles activités entraînent de nouvelles responsabilités mais, selon moi, elles changent aussi notre perspective face à la surveillance.*

*Lorsque nous prescrivons par exemple pour une condition mineure, nous devons valider systématiquement certains points comme l'efficacité et l'innocuité. De devoir appliquer cette démarche à toutes les interventions « type 41 » a eu comme effet d'entraînement de le faire plus fréquemment dans un cadre de surveillance plus « traditionnelle ».*

**Denis Villeneuve**



*Je trouve que les patients, ainsi que les médecins, ont été préparés et sensibilisés à l'entrée en vigueur de la Loi 41... même si certains pensaient que les pharmaciens pourraient leur prescrire des antibiotiques pour traiter des otites/bronchites sans consulter le médecin. Il a fallu expliquer, et on continue encore à le faire, les limites de nos tâches professionnelles. Du côté des médecins, j'ai senti un « soupir de soulagement »... et des « fax-back » très subtils. Par exemple, un de mes collègues a envoyé une demande pour substituer un médicament en rupture de stock (le 19 juin) et j'ai reçu la réponse le lendemain (le 20 juin, le jour de l'application de la Loi 41) : « Je ne connais pas le substitut, je le laisse à votre guise :) ».*

*Mais, en général, cela se passe bien, graduellement... on reste quand-même encore dans l'inconnu au sujet des patients ayant des assurances privées...*

**Corina Ursu**



*Je suis pharmacienne au Centre universitaire de santé McGill (site Glen). J'ai transmis une prescription à une collègue pharmacienne en milieu communautaire pour un ajustement d'une dose de lévothyroxine chez un patient âgé qui ne pouvait se déplacer chez son médecin.*

*Nous avons communiqué sur la prescription de départ de l'urgence les objectifs thérapeutiques pour la TSH, la date à laquelle le niveau de TSH devait être effectué ainsi que la dose de lévothyroxine que le patient devait prendre.*

*Excellente collaboration avec ma collègue en milieu communautaire !*

**Louise Mallet**

## L'Ordre vous a répondu

Un peu avant l'entrée en vigueur de la *Loi 41* et également les jours suivants, une équipe était en place à l'Ordre pour répondre à vos questions (56 par jour en moyenne). Nous continuons d'ailleurs à vous offrir ce service. Pour votre information, voici un bref aperçu des sujets sur lesquels vous vous êtes questionnés tout particulièrement pendant cette période charnière.

Depuis la mi-juillet, l'Ordre reçoit en moyenne 10 appels par jour ouvrable.

### DES PHARMACIENS FORMÉS!

Un grand nombre d'entre vous avez suivi la formation réglementaire sur la *Loi 41*. Voici quelques chiffres à l'appui\*.

#### FORMATION EN SALLE

17 villes visitées

27 formations en salle

5231 inscrits

4969 pharmaciens ayant réussi l'examen

#### FORMATION EN WEBDIFFUSION

5 webdiffusions

1028 inscrits

1009 pharmaciens ayant réussi l'examen

#### FORMATION EN AUTOAPPRENTISSAGE

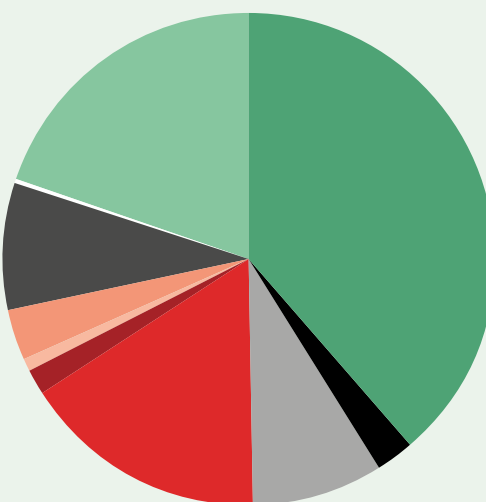
1806 inscrits

1593 ayant réussi l'examen

Au total, **7571** pharmaciens peuvent donc exercer l'ensemble des activités liées à la *Loi 41*.

\*Données en date du 19 août 2015

#### Sujets les plus fréquemment abordés / 15 au 26 juin 2015



- Prolonger
- Substituer (rupture d'approvisionnement)
- Prescrire (sans diagnostic requis)
- Prescrire (conditions mineures)
- Prescrire des analyses de laboratoire (pharmacie communautaire)
- Prescrire des analyses de laboratoire (établissement de santé)
- Ajuster (posologie, forme, quantité)
- Ajuster (dose)
- Administrer à des fins d'enseignement
- Question générale

## L'ORDRE VOUS ACCOMPAGNE

L'Ordre a conçu de nombreux outils afin de vous aider à exercer les nouvelles activités. Vous retrouverez donc sur notre site Web :

- Une foire aux questions qui évoluera au fil du temps
- Les deux formulaires de communication au médecin (information et attention requise)
- Un tableau du résumé des règlements
- Le guide d'exercice sur les activités réservées aux pharmaciens

N'hésitez pas à les consulter ! Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec nous par courriel à l'adresse [infoLoi41@opq.org](mailto:infoLoi41@opq.org) ou aux coordonnées téléphoniques habituelles.

### Commandes de matériel

L'Ordre vous offre la possibilité de commander des dépliants sur les nouvelles activités afin de les distribuer à vos patients, ainsi que le tableau du résumé des règlements, que plusieurs d'entre vous avez reçu lors de la formation en salle.

Pour accéder au site de commande, rendez-vous sous « Pharmaciens/Commandes de matériel ». D'autres éléments pourraient éventuellement s'ajouter à ceux déjà existants.



### Des mercis bien sentis !

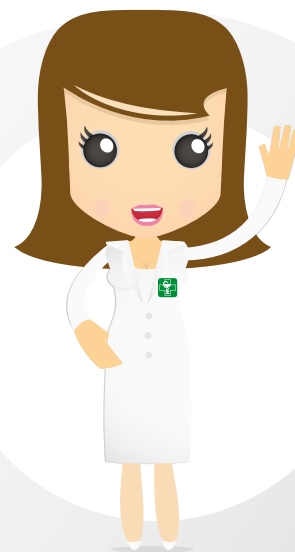
Même si ce n'est qu'un début pour la *Loi 41*, un long chemin a été parcouru avant qu'elle n'entre en vigueur. L'Ordre en profite pour remercier ici les organisations et les personnes qui ont contribué à faire de ce projet une réalité :

- Le **Collège des médecins du Québec** et les membres de son personnel, qui ont fait preuve d'ouverture et de compréhension à l'égard des besoins des patients dans les échanges avec les représentants de l'Ordre ;
- l'ex-présidente de l'Ordre, **M<sup>me</sup> Diane Lamarre**, qui a mené ce projet de front et a mis toute son énergie pour qu'il devienne réalité ;
- les **membres du Conseil d'administration de l'Ordre**, qui ont toujours mis les intérêts des patients au cœur de leurs discussions ;
- les **membres du comité sur l'organisation de la pratique**, qui ont fait un travail de recherche rigoureux afin de déterminer les activités souhaitables et transposables à la réalité québécoise ;
- les pharmaciens qui ont développé et fait le tour du Québec pour dispenser, en peu de temps, la formation réglementaire sur la *Loi 41*.
- la directrice générale de l'Ordre, **M<sup>me</sup> Manon Lambert**, qui a été au cœur des échanges avec les parties prenantes dès les débuts du projet ;
- tout le **personnel de l'Ordre**, qui a dû redoubler d'ardeur à différentes étapes du projet, au cours des dernières années. Toutes les directions ont été impliquées d'une façon ou d'une autre dans ce dossier, ce qui s'ajoutait à leurs activités régulières.

Dans une perspective plus large, les députés de l'Assemblée nationale qui ont voté unanimement, le 8 décembre 2011, pour que les pharmaciens aient l'autorisation d'en faire plus pour leurs patients, à l'instar des pharmaciens des autres provinces canadiennes.

Toutes les autres personnes, organisations ou groupes qui, de près ou de loin, ont apporté leur contribution.

Et bien sûr... chacun d'entre vous, pharmaciens, qui travaillez consciencieusement jour après jour, avec la volonté d'offrir toujours le meilleur de vos capacités à vos patients.



## Rendez-vous de l'Ordre 2015 Déontologie, éthique et pratique professionnelle

DÉONTOLOGIE

ÉTHIQUE

PRENDRE  
LES BONNES  
DÉCISIONS

PROFESSIONNALISME

Près de 300 pharmaciens et étudiants en pharmacie se sont réunis, les 5 et 6 juin derniers, au Château Frontenac pour assister à la 5<sup>e</sup> édition du Rendez-vous de l'Ordre (RVO) qui avait pour thème « Déontologie, éthique, professionnalisme : prendre les bonnes décisions ».

Alors que le RVO s'ouvrait sur fond d'incertitudes pour les pharmaciens, préoccupés par les coupes annoncées en pharmacie et l'arrivée imminente des nouvelles activités, le président, Bertrand Bolduc, a lancé un message des plus mobilisateurs en conférence d'ouverture. Vous pouvez d'ailleurs voir la vidéo résumant sa conférence sur notre chaîne YouTube (<http://bit.ly/1OgKY08>).

### Notre valeur, nos patients



Bertrand Bolduc a insisté sur l'importance pour chaque pharmacien de continuer à démontrer sa valeur ajoutée. « Si on ne veut pas être remplacés par des machines, il faut répondre aux besoins réels des patients. Ils veulent avoir accès à des professionnels de la santé rapidement, ils veulent sauver du temps. » Tout en reconnaissant que les pharmaciens répondent déjà en bonne partie à ces besoins, grâce à leur expertise, à leur grande disponibilité et à leur écoute, il a précisé que « si on ne passe pas plus de temps avec eux, ils ne verront pas cette valeur ajoutée ».

Concernant les nouvelles activités liées à la *Loi 41*, Bertrand Bolduc a mentionné qu'elles ne constituent pas une révolution, mais plutôt un rattrapage par rapport à ce que peuvent déjà faire nos confrères des autres provinces. Bien que les conditions entourant leur entrée en vigueur n'étaient pas celles espérées au moment où la conférence a eu lieu, et que leur implantation demande une certaine adaptation, le président a invité tous les pharmaciens à commencer par un patient. « Si dans chaque pharmacie, on commence par un patient, c'est près de 1900 d'entre eux qui auront bénéficié de ces services dès les premiers jours de l'entrée en vigueur. La démonstration de notre valeur ajoutée, le fait d'exercer notre profession de façon éthique, dans le respect de notre code de déontologie et le fait de ne pas nous laisser attirer par le côté obscur de la force permettront de maintenir la confiance que nous accordent nos patients. Cette confiance est un élément vital pour notre profession, pour son évolution », a poursuivi Bertrand Bolduc.

C'est sur cette réflexion que M. Bolduc a cédé la parole à M<sup>me</sup> Manon Lambert, directrice générale et secrétaire, et M<sup>me</sup> Danielle Fagnan, directrice des services professionnels, venues présenter les résultats de l'inspection sur les pratiques commerciales et les réflexions de l'Ordre à ce sujet. De cette conférence, il est ressorti que les enjeux entourant les pratiques commerciales en pharmacie demeurent. Au-delà des résultats quantitatifs de l'inspection, c'est surtout les commentaires reçus qui ont permis à la Direction des services professionnels de déceler des problématiques. Une impression d'impuissance a même été décelée dans les commentaires de certains pharmaciens. Pour en savoir plus sur le

sujet, nous vous invitons à lire ou à relire le dossier de *L'interaction* – Été 2015 qui reprend les principaux points de cette conférence.



En droite ligne avec la conférence précédente, et pour permettre aux participants d'alimenter leur réflexion sur l'éthique, M<sup>me</sup> Lyse Langlois, professeure titulaire au département des relations industrielles à l'Université Laval, a présenté les fondements du raisonnement éthique, utiles pour exercer son jugement professionnel et prendre des décisions en l'absence de balises légales ou réglementaires claires. Nous vous invitons d'ailleurs à lire l'article en page 15 et à regarder la vidéo de sa conférence sous « L'Ordre/Espace vidéo ».

La réflexion entamée lors des conférences du matin s'est poursuivie par des ateliers concrets et pratiques.

## La réflexion se poursuit

La formule de l'année dernière ayant été très appréciée, nous avons une fois de plus proposé trois séries de cinq ateliers. Certains participants ont mentionné dans le questionnaire d'évaluation du RVO qu'ils auraient voulu les suivre tous!

C'est sans contredit l'atelier sur le *Code de déontologie des pharmaciens* qui a remporté le plus de succès. M<sup>e</sup> Jocelyn Binet, avocat, conseiller juridique, directeur adjoint et syndic adjoint, et M<sup>me</sup> Josée Morin, syndic adjoint à l'Ordre, ont présenté aux participants 10 situations d'infractions déontologiques pouvant mener à des plaintes disciplinaires. En lien avec ces situations, les participants ont dû répondre à plusieurs questions à l'aide de télévotants, permettant ainsi l'affichage des résultats en direct. De l'aveu de certains, les réponses n'étaient pas toujours évidentes!

Dans la même lignée que la conférence de M<sup>me</sup> Langlois, M<sup>me</sup> Stéphanie Mercier, pharmacienne et consultante, a abordé les enjeux éthiques de la pharmacie. Elle a invité les participants à passer de la théorie à la pratique à l'aide d'un cas concret. Après leur avoir demandé comment ils réagiraient face à une situation donnée, elle les a poussés à réfléchir à cette situation sous différents angles. Les positions des uns et des autres ont évolué au fil des

discussions, et les certitudes du début l'étaient moins au fur et à mesure de l'avancement de l'atelier. Preuve que les questions d'éthique sont rarement celles auxquelles on peut répondre par « oui » ou par « non ».

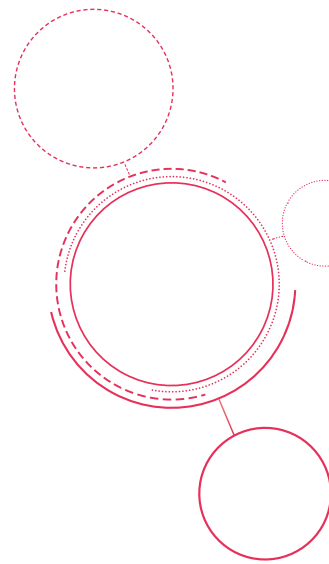
S'il est un facteur qui peut miner la confiance des patients, c'est bien un incident ou accident lié aux médicaments. C'est d'ailleurs l'un des rôles de l'Institut pour la sécurité des médicaments aux patients du Canada (ISMP Canada) : recenser, tirer des leçons, développer des mesures préventives et améliorer les pratiques. Au cours de son atelier, M<sup>me</sup> Certina Ho, directrice de projets pour ISMP Canada, a présenté les facteurs de risques associés aux événements indésirables ainsi que les stratégies à mettre en place pour les prévenir. Au nombre de celles-ci, M<sup>me</sup> Ho a présenté les programmes d'ISMP Canada et a partagé les apprentissages des programmes d'amélioration continue de la qualité (ACQ) implantés en Nouvelle-Écosse et en Saskatchewan.

Selon les résultats du programme de surveillance de la Direction des services professionnels, la collecte de renseignements et la notification au dossier – des éléments essentiels pour un suivi complet de la thérapie médicamenteuse – doivent encore être améliorées. C'est pourquoi M. François P. Turgeon, pharmacien propriétaire et chargé de cours à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal, et M<sup>me</sup> Karine Patry, inspecteur à la Direction des services professionnels, ont présenté les bonnes pratiques en la matière. Les participants ont pu repartir avec des outils pour les intégrer à leurs activités.

Finalement, on ne peut plus d'actualité, l'atelier de M<sup>me</sup> Christiane Mayer, pharmacienne, présidente de Crescendo pharma et experte en gestion du changement, a lui aussi connu un grand succès. Pour intégrer les nouvelles activités, il faut dépasser l'appréhension face au changement, s'assurer d'avoir des bases solides pour être performant et avancer et, enfin, se doter d'une stratégie réalisable. En trame de fond, M<sup>me</sup> Mayer a enjoint les pharmaciens à changer leur façon de faire s'ils veulent modifier les résultats. Un atelier très apprécié des participants.

## Notre profession sous influence

En ouverture de la deuxième journée du RVO, M<sup>e</sup> Véronique Ardouin, conseillère juridique à l'Ordre, et M<sup>me</sup> Guylaine Bertrand, chef du Service d'accompagnement, ont présenté l'aide-mémoire sur la confidentialité publié par l'Ordre. Cet outil, disponible sur le site Web dans la section « Pharmaciens/Ma pratique/Outils pratiques », recense les situations les plus courantes pour lesquelles des enjeux de confidentialité se présentent, afin de vous aider à prendre les bonnes décisions.





Après leur présentation dynamique et une autre série d'ateliers, ce fut au tour de M. Paul Arcand de clore le RVO. Journaliste, animateur et réalisateur reconnu au Québec, nombreux sont ceux qui se sont cassé les dents au cours de ses entrevues sans concession. Il a livré une conférence qui a fait l'effet d'un électrochoc pour bon nombre de participants. C'est sans complaisance qu'il a partagé son point de vue sur la profession et a répondu aux questions de la salle.

Après s'être empressé de préciser, dès l'ouverture de la conférence, « bien que la profession jouisse d'une excellente réputation – ce sera mon seul commentaire gentil », M. Arcand a soulevé les dangers des techniques de marketing des compagnies pharmaceutiques, qui influencent les décisions des professionnels de la santé. En référence aux



affaires qui ont touché la pharmacie dans le passé, Paul Arcand a mis en garde l'auditoire. « Ce que vous trouvez sur la ligne... correct, posez-vous la question trois fois, parce qu'un jour, ça peut vous sauter dans le visage et plus vite que vous le pensez. »

Il a également livré à la salle les questions et réflexions les plus fréquentes de ses auditeurs : différence de prix d'un médicament d'une pharmacie à une autre, renouvellement des ordonnances aux trois mois, présence de produits homéopathiques ou naturels en pharmacie, subvention des activités du réseau public par les assurés des régimes privés, processus de sélection des médicaments dans les pharmacies en établissement de santé, etc.

Dans son tour d'horizon des problématiques entourant la pharmacie au Québec, Paul Arcand a secoué l'auditoire par rapport au déroulement des négociations, en cours au moment du RVO, quant au « modèle de rémunération périmé » : « Non seulement vous êtes en retard, mais si vous ne vous réveillez pas, vous allez manquer le bateau ». Avant d'échanger avec la salle, il a invité les pharmaciens à profiter de leur capital de sympathie auprès de la population pour se faire entendre et pour redéfinir le modèle de rémunération.

En conclusion du RVO, Manon Lambert a rappelé tout le travail en amont qui s'est fait dans l'ombre pour offrir aux pharmaciens cette opportunité d'utiliser pleinement leurs compétences et leur expertise. « Cette chance d'évoluer vers un nouveau modèle de pratique ne repassera peut-être pas deux fois. Il ne faut pas la manquer. »

## On se donne Rendez-vous en 2017

Qui aurait cru que l'éthique et la déontologie seraient des sujets autant appréciés par les pharmaciens ? Les nombreux commentaires positifs reçus nous permettent de dire que cette 5<sup>e</sup> édition a été parmi les plus réussies depuis le début du RVO. C'est donc avec un grand plaisir que nous vous donnons rendez-vous en 2017 à Québec. En attendant, et pour rester en contact avec vous, une tournée régionale d'information aura lieu à l'automne 2016.

## PRÉSENTATIONS ET VIDÉO EN LIGNE !

Les présentations des conférences et des ateliers ainsi que des photos souvenir sont en ligne dans la section « L'Ordre/Événements de l'Ordre/Rendez-vous de l'Ordre ».

Retrouvez également sur notre chaîne YouTube la vidéo du président, Bertrand Bolduc, qui résume sa conférence d'ouverture intitulée « Maximiser la valeur du pharmacien » (<http://bit.ly/10gKY08>).

Visionnez aussi la conférence de Lyse Langlois.



## L'éthique au service du jugement professionnel

«Faites appel à votre jugement professionnel» est une phrase qui vous est sans doute très familière, mais que vous n'aimez peut-être pas toujours entendre, appréciant sûrement davantage des réponses claires, sans équivoque, ou encore des lignes directrices précises concernant votre pratique.

Il est vrai que la profession de pharmacien est encadrée par un code de déontologie, des lois et règlements ainsi que des normes et lignes directrices qui vous guident dans votre pratique. Toutefois, dans le cadre de votre travail, vous devez souvent faire face à une multitude de situations qui sortent parfois en partie du cadre réglementaire. Lors de ces situations, il n'est pas rare que vous soyez confrontés à un dilemme éthique, c'est-à-dire des «situations où les valeurs et les principes entrent en opposition et rendent les décisions difficiles<sup>1</sup>». Votre jugement professionnel prend ici tout son sens.

Dans le cadre du Rendez-vous de l'Ordre (RVO) 2015, Lyse Langlois, professeure titulaire au département des relations industrielles de l'Université Laval, a donné une conférence lors de laquelle elle a notamment présenté trois dimensions éthiques qui permettent de mieux exercer son jugement professionnel. Puisque cette conférence est utile pour tous les pharmaciens, nous vous en proposons un résumé.

### Développer sa sensibilité éthique, c'est possible!

La sensibilité éthique, c'est la capacité de percevoir qu'une situation n'est pas appropriée. Cette sensibilité est d'ailleurs la porte d'entrée de la réflexion éthique. Le danger par contre, c'est lorsqu'on se dit : «Tout le monde agit ainsi, pourquoi pas moi?» Lorsqu'un doute apparaît, il ne faut surtout pas l'ignorer. Voyez-le comme un drapeau rouge qui se lève!

Certaines personnes sont dépourvues de sensibilité éthique. Pour une partie d'entre elles, c'est intentionnel. Elles préfèrent ne pas faire entrer la dimension éthique dans leur vie parce que c'est trop dérangeant. D'autres personnes, pour leur part, n'ont tout simplement pas développé cette sensibilité éthique, mais avec un soutien et de la formation, elles peuvent éveiller et développer cette capacité. «L'éthique est une aptitude, pas une attitude», déclare Lyse Langlois.

<sup>1</sup> Commission de l'éthique en science et en technologie du Québec, 2013, [<http://bit.ly/1fnPOg>] (Consulté le 22 juillet 2015).

Lors de sa conférence, elle a également présenté les trois éléments qui sont caractéristiques d'une personne qui active son jugement professionnel. Tout d'abord, il y a la **réflexion**. Posez-vous des questions sur la situation. Que dois-je faire? Comment dois-je le faire? Qu'est-ce qui est juste de faire? Qu'est-ce qui est acceptable selon les circonstances? Ces dernières sont d'ailleurs très importantes dans une réflexion éthique. Vous n'agirez pas de la même façon dépendamment de la situation ou du contexte. Ensuite, il y a la **volonté**. Il s'agit de l'intention d'agir de manière éthique. Quelles seront les conséquences de mon action? Qu'est-ce que cela donnera comme résultat? Finalement, il y a l'**action**. Vous avez pris votre décision après avoir pesé le pour et le contre et vous agissez.

Certaines personnes resteront en mode réflexion et ne passeront jamais à l'action. Mais pour bien exercer votre jugement professionnel, ces trois éléments sont essentiels. Et comme l'explique René Villemure, éthicien, «l'éthique est avant tout une réflexion qui vise à mieux comprendre les enjeux d'une situation donnée en vue d'une prise d'une décision juste<sup>2</sup>». Bien évidemment, il n'est jamais simple de prendre une décision juste lorsque vous êtes confrontés à un dilemme éthique. Vous devez à ce moment-là faire des choix, en étant confrontés à différentes valeurs qui peuvent vous sembler aussi importantes l'une que l'autre. C'est là que les trois dimensions éthiques présentées ci-après vous seront utiles.

## Mieux exercer votre jugement professionnel grâce à trois dimensions éthiques

Lyse Langlois a présenté trois dimensions éthiques lors de sa conférence : l'éthique de la justice, l'éthique de la critique et l'éthique de la sollicitude. Chacune de ces dimensions a ses caractéristiques propres. Vous vous retrouverez peut-être davantage dans l'une ou l'autre, selon votre type de personnalité.

L'**éthique de la justice** amène une interrogation sur la façon de gouverner pour maintenir la cohésion, que ce soit entre un individu et une organisation, avec la société ou encore avec un groupe professionnel. La gouvernance se fait entre autres par des lois et règlements, des normes, des procédures, etc., des rôles et responsabilités bien définis, des mécanismes consultatifs et démocratiques et le droit de donner sa version des faits. Une personne qui utilise l'éthique de la justice laissera ses sentiments de côté et aura plutôt tendance à collecter les faits, faire une enquête

ou encore s'appuyer sur les lois et règlements. Elle cherchera à rendre conforme sa conduite et sa réflexion par rapport à ces différents aspects. Il y a ici une notion de devoir et de responsabilité qui entre en ligne de compte et de respect de la légalité.

Les personnes qui utilisent l'**éthique de la critique**, quant à elles, remettent plutôt en question les éléments en place, que ce soit dans une organisation ou au sein de la société. Comme l'a expliqué Lyse Langlois, les grands mouvements sociaux, le droit des femmes par exemple, sont apparus grâce à des leaders qui ont eu cet esprit critique. Ils sont souvent des précurseurs. Ils vont mettre en évidence les injustices, questionner l'ordre établi, demander des précisions, etc. Il y a donc une analyse critique qui est réalisée dans le but d'apporter une plus grande équité. On parle ici de justice transformatrice. Un individu qui fait preuve d'éthique de la critique pourrait, par exemple, questionner des normes, lignes directrices et règlements existants, et vouloir les faire évoluer pour qu'ils reflètent davantage la réalité d'aujourd'hui.

Finalement, l'**éthique de la sollicitude** se définit par la façon dont on traite les autres. Selon Lyse Langlois, la conduite de quelqu'un qui fait preuve de cette dimension éthique sera de considérer les besoins d'un individu, de maintenir la relation sans chercher un avantage et d'écouter l'autre sans jugement. L'empathie, le souci du bien-être de l'autre, la protection de sa dignité font ainsi partie de l'éthique de la sollicitude. Il s'agit d'ouvrir le dialogue, d'écouter ce que les autres ont à dire et d'avoir la volonté de les comprendre.

Peut-être vous reconnaissez-vous davantage dans l'une ou l'autre de ces trois dimensions éthiques. Mais pour bien exercer votre jugement professionnel, vous devez être en mesure de toutes les mettre en œuvre, en conservant un certain équilibre. Activez-les lorsque vous faites face à un dilemme éthique, utilisez une après l'autre la lunette de la justice, de la critique et de la sollicitude pour en faire l'analyse. Cela vous aidera réellement à peser le pour et le contre et à prendre une décision juste.

Dans certaines circonstances, vous pourriez utiliser davantage une dimension éthique qu'une autre. Par exemple, lorsqu'il y a une urgence de protéger votre patient, l'éthique de la sollicitude prendra les devants. S'il y a plutôt

<sup>2</sup> René Villemure, éthicien, 2015, [www.ethique.net/index.php/fr/conseils/ethique.html] (Consulté le 22 juillet 2015).

des pressions indues qui s'exercent contre vous, c'est l'éthique de la critique qui prendra le relais.

Mais choisir la bonne éthique, ce n'est pas une capacité qui va de soi chez tous les individus. Lyse Langlois a bien spécifié qu'il y avait un risque à ne percevoir la réalité que par une seule lunette. « Si, chaque fois, vous vous cachez derrière les règlements, les normes, etc., et que vous mettez cela à toutes les sauces, sans jugement, vous êtes dans une zone du non éthique. » Si vous accordez plutôt tout à vos patients, sans jamais poser de questions, et que vous êtes à 100 % dans la sollicitude, cela vous paralysera et ne vous permettra pas d'avoir un regard clair sur la situation. Prenez le réflexe d'analyser une situation selon les trois dimensions éthiques pour bien encadrer votre jugement professionnel. Car effectivement, à en choisir une seule, vous pourriez plutôt avoir un comportement non éthique.

## Jugement professionnel et légalité

Lors de la conférence de Lyse Langlois, un pharmacien est intervenu en demandant quelle était la place du jugement professionnel sur le plan légal. Il a affirmé qu'en pharmacie, on était souvent pris entre l'arbre et l'écorce. Il n'est sûrement pas le seul à avoir eu cette réflexion.

Manon Lambert, directrice générale et secrétaire, a désiré répondre à ce pharmacien. Comme elle l'a expliqué, ce ne sont pas seulement les pharmaciens qui doivent utiliser leur jugement professionnel. « Si vous prenez le bureau du syndic de l'Ordre, il y a approximativement 3000 appels par année, 300 enquêtes qui s'amorcent et 30 dossiers de plaintes. Il y a donc environ 1 % des appels qui finissent par des dossiers disciplinaires. Cela veut dire qu'en analysant la situation, les syndicats peuvent très bien trouver que vous avez enfreint une dimension déontologique, mais lorsque vous l'avez fait, vous aviez de bonnes raisons, vous avez fait primer l'intérêt de votre patient, et ils ne porteront pas plainte contre vous. Il y a, d'une certaine façon, et au-delà de la question juridique, un test éthique qui est fait par nos syndicats. Il faut donc éviter de croire que chaque infraction déontologique donne nécessairement lieu à une plainte. Il y a tout un cheminement qui est fait par nos syndicats et ils utilisent leur jugement professionnel. »

## De la théorie à la pratique

En lisant cet article, est-ce que vous vous êtes questionnés sur votre façon de gérer un dilemme éthique, votre sensibilité éthique ou encore sur les aspects dans votre pratique qui sont sujets à des questionnements éthiques? Vous retrouvez-vous dans l'une ou l'autre des dimensions éthiques que sont la justice, la critique et la sollicitude? Pensez-vous que vous pouvez améliorer ou développer l'une d'entre elles davantage pour mieux exercer votre jugement professionnel?

Comme le dit si bien Lyse Langlois : « Le jugement professionnel, c'est comme un muscle. Si on le travaille, si on l'exerce, si on le questionne, il devient optimal et les trois dimensions se mettent en place. »

À vous maintenant d'exercer ce « muscle » afin que vous puissiez prendre les meilleures décisions possible lorsque vous êtes aux prises avec un dilemme éthique.

## VISIONNEZ LA CONFÉRENCE DE LYSE LANGLOIS

Vous pouvez dès maintenant visionner la conférence donnée par Lyse Langlois au RVO 2015. Rendez-vous sur le site de l'Ordre sous « L'Ordre/Espace vidéo » ou encore sur notre chaîne YouTube (<https://www.youtube.com/user/ordrepharmaciensqc>).



## Prix 2015

# ENGAGEMENT, PASSION, DÉVOUEMENT ET AUDACE À L'HONNEUR

Les récipiendaires 2015 ont été ovationnés par près de 300 de leurs pairs lors de la cérémonie de remise de prix, qui s'est déroulée dans le cadre du Rendez-vous de l'Ordre, le 5 juin dernier.

Tous ont marqué de leur empreinte la pharmacie en faisant preuve de dévouement pour leur profession et pour leurs patients, ainsi que d'un grand sens moral, d'éthique et d'audace.

### Prix Louis-Hébert 2015 : M. Claude Gagnon

M. Claude Gagnon, récipiendaire du prix Louis-Hébert 2015, a vraiment donné tout son sens au mot *engagement*. Des bancs de l'Université de Montréal jusqu'à aujourd'hui, il s'est toujours impliqué pour ses patients, pour sa communauté et pour sa profession.

En 1977, il a fait le choix d'ouvrir une pharmacie à Saint-Ambroise, une municipalité en milieu rural dépourvue de pharmacie. Cela a été pour lui un véritable coup de foudre.

En plus de servir la population, M. Gagnon a poursuivi son engagement au sein de sa communauté de diverses façons. Il a notamment été membre et vice-président du CLSC de Jonquière, et cofondateur et président du Centre de services du Mieux-Vivre de Saint-Ambroise.

Sa fierté pour sa profession et sa volonté de la faire évoluer l'ont amené à consacrer une grande partie de sa vie professionnelle à son développement et à son rayonnement. Il a présidé le groupe Familiprix (1989-1992), a été élu au Conseil d'administration de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) en 1992, avant d'en devenir le président, de 1995 à 2000. Pendant sa présidence, il a su relever de nombreux défis qui ont permis à l'AQPP d'asseoir sa crédibilité et d'être entendue par les instances gouvernementales. C'est en 2005 que M. Gagnon a occupé la présidence de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Pendant ses quatre années comme président, il a réussi à positionner l'Ordre en tant qu'acteur incontournable du réseau de la santé. De l'avis général, il a fait beaucoup en matière de gouvernance à l'Ordre, notamment par l'adoption de nombreuses politiques. L'Ordre est ainsi devenu une référence dans le milieu des ordres professionnels en ce qui a trait à la gouvernance. M. Gagnon poursuit encore aujourd'hui son implication à titre de membre du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec.



1. Claude Gagnon, accompagné de Bertrand Bolduc, président. 2. Olivier Bernard, accompagné de Bertrand Bolduc, président. 3. Claude Fontaine, accompagné de Bertrand Bolduc, président, et de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Caouette, présidente de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et membre du comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec.

Rassembleur et grand démocrate, Claude Gagnon est également reconnu par ceux qui l'ont côtoyé comme un homme de principe qui a su intégrer les valeurs d'honnêteté, d'équité, d'intégrité et d'éthique dans son travail. En somme, un modèle pour la profession.

Lui qui a toujours fait preuve de beaucoup d'humilité, bien plus habitué à donner qu'à recevoir, il a été particulièrement ému de se voir décerner ce prix. Il y voit une reconnaissance de tout ce qu'il a fait par le passé ; il le doit aussi à sa famille qu'il n'a pas manqué de remercier lors de la remise de prix.

## Prix Innovation 2015 : M. Olivier Bernard, alias « Le Pharmacien »

Derrière « Le Pharmacien » se cache un jeune pharmacien discret et audacieux qui a su sortir des sentiers battus et rejoindre des centaines de milliers de personnes au Québec et à l'étranger en alliant avec brio ses qualités de pharmacien et l'utilisation des médias sociaux.

C'est son attrait pour la communication scientifique qui l'a conduit tout naturellement à combiner pharmacie et communication pour créer, en 2012, son blogue *Le Pharmacien*. Il crée de toutes pièces ses billets par lesquels il s'attaque aux mythes scientifiques et médicaux, aux mauvaises attitudes face à la santé et à ceux qui font miroiter des thérapies miracles. Derrière son humour impertinent et parfois irrévérencieux se cache une grande rigueur scientifique.

Alors qu'il pensait rejoindre 50 personnes tout au plus, il est suivi par plus de 100 000 personnes sur sa page Facebook, et son site Web reçoit autour de 350 000 visites par mois. Fort du succès de son blogue, Olivier Bernard est de toutes les tribunes. En 2014, il a publié un livre intitulé *Le Pharmacien : différencier le vrai du n'importe quoi en santé!*, qui s'est vendu à plus de 26 000 exemplaires au Québec.

Olivier Bernard, accompagné de nombreux proches lors de la remise de prix, s'est dit très touché d'être ainsi reconnu par ses pairs. « J'ai été extrêmement surpris lorsque Bertrand Bolduc m'a appelé pour m'informer que je recevais ce prix, mais surtout très honoré de cette reconnaissance, parce qu'elle vient de mes confrères pharmaciens » a-t-il mentionné, visiblement ému, à cette occasion.

## Mérite du CIQ 2015 : M. Claude Lafontaine

M. Claude Lafontaine a reçu le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) des mains de M<sup>me</sup> Marie-Pierre Caouette, présidente de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec et membre du comité exécutif

du CIQ, en reconnaissance de son immense contribution au développement de la profession.

Ambassadeur des valeurs d'intégrité, d'indépendance et de professionnalisme du système professionnel québécois, M. Lafontaine a été témoin, mais également acteur de l'histoire de la pharmacie québécoise.

Au cours de sa carrière, qui a débuté en 1959, M. Lafontaine a contribué à la création du système professionnel québécois. En 1963, il déposait au premier ministre de l'époque, M. Jean Lesage, un mémoire sur la profession pharmaceutique. Celui-ci sera cité, à de nombreuses reprises, à la Commission Castonguay-Neveu, menant à la création du *Code des professions* et de l'Office des professions du Québec, en 1972.

Au cours des années 80 et 90, M. Lafontaine a siégé tour à tour comme administrateur et président de l'Ordre des pharmaciens du Québec (1989-1993).

Membre fondateur du Cercle du doyen de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal, M. Lafontaine se fait un devoir de redonner au suivant.

M. Lafontaine, dans son discours de remerciement, a mentionné que la vie nous enseigne, chaque jour, que nos succès sont toujours affaires d'équipe. Il a d'ailleurs tenu à remercier les personnes qui l'ont accompagné, inspiré et stimulé tout au long de son parcours, autant sur le plan professionnel que personnel.

Au nom de l'Ordre et de vos pairs, toutes nos félicitations, M. Gagnon, M. Bernard et M. Lafontaine, pour vos prix des plus mérités.

## QUI SONT-ILS ?

Visionnez les vidéos hommage réalisées par l'Ordre. Elles sont disponibles dans la section « L'Ordre/Espace vidéo » de notre site Web.

Nous en profitons pour remercier chaleureusement M. Normand Cadieux, M. Roland Larochelle, M. Pierre-Marc Gervais et D<sup>r</sup> Alain Vadeboncoeur pour leur participation aux tournages.

## 144<sup>e</sup> assemblée générale annuelle **AVOIR L'HEURE JUSTE**

L'assemblée générale annuelle (AGA) n'est peut-être pas l'événement le plus palpitant de l'année, mais il permet d'avoir l'heure juste sur ce qui s'est produit à l'Ordre au cours des derniers mois, et sur les enjeux, dossiers et projets sur lesquels se penchera l'organisation dans l'avenir.

Lors de l'AGA 2015, qui s'est tenue dans le cadre du Rendez-vous de l'Ordre, le 5 juin dernier à Québec, plusieurs sujets ont été abordés par le président de l'Ordre, Bertrand Bolduc. En voici quelques-uns :

- ▶ La planification stratégique 2015-2018
- ▶ Les prises de position sur le projet de loi 10 et le projet de loi 28
- ▶ L'énoncé de position sur la collaboration interprofessionnelle avec le CMQ et l'OIIQ ainsi que le cadre de collaboration pharmaciens-physiothérapeutes
- ▶ La pénurie de médicaments
- ▶ La consolidation du programme de surveillance
- ▶ L'indépendance professionnelle
- ▶ Le *Code de déontologie des pharmaciens*
- ▶ La *Loi 41* et les nouvelles activités des pharmaciens

Dans le rapport annuel de l'Ordre, ces différents sujets et plusieurs autres sont abordés en détails, entre autres dans le rapport du président. Vous y trouverez également un retour sur l'année 2014-2015 en images, les décisions du Conseil d'administration et du comité exécutif, les rapports des différentes directions et comités de l'Ordre, les statistiques relatives à la profession de pharmacien et plus encore !

### Points pour décision

Une fois que Manon Lambert, directrice générale et secrétaire, a expliqué clairement les états financiers et le budget 2015-2016, les membres ont été amenés à voter sur les différents points à l'ordre du jour, dont la cotisation annuelle. Ainsi, une augmentation de 6 % (55 \$) a été adoptée par les membres pour la cotisation 2016-2017, pour un total de 970,60 \$. De plus, la firme Mazars Harel Drouin a été nommée à titre d'auditeur pour l'exercice financier 2015-2016.



## CONSULTEZ LE RAPPORT ANNUEL !

Retrouvez le rapport annuel 2014-2015 sur notre site Web sous « Publications/Rapports annuels ». [www.opq.org](http://www.opq.org)



## Préparations magistrales non stériles **L'ORDRE VOUS ACCOMPAGNE**

En 2014 entrait en vigueur la norme sur les préparations magistrales non stériles, publiée deux ans plus tôt. Entretemps, la Direction des services professionnels a produit différents documents afin de vous éclairer quant à l'application de la norme.

### Visionnez la deuxième capsule de la série « Pratiques inspirées »

L'été dernier, l'équipe des communications de l'Ordre, accompagnée par un inspecteur, est allée à la rencontre de deux pharmaciens de la région de Québec qui appliquent les enseignements de cette norme dans leur pratique, soit M<sup>me</sup> Valérie Soyer, de la pharmacie Bruno Bégin, et M. Christian Ouellet, pharmacien propriétaire. Ces derniers ont témoigné des modifications qui ont été apportées dans leur milieu de travail respectif en termes d'aménagement et d'installations pour se conformer à la norme, de même que des changements survenus dans leur pratique.

De ce tournage est née la deuxième capsule vidéo de la série « Pratiques inspirées », intitulée *Les préparations magistrales non stériles*.

### Des outils pour vous guider

Plusieurs documents concernant les préparations magistrales non stériles ont été mis à jour sur le site Web au cours des derniers mois :

- Algorithme décisionnel – Catégorie 1, 2, 3?  
Cinq questions de base

- Préparations et catégories de préparations magistrales non stériles : exemples de préparation pour chaque catégorie
- ÉPI recommandé pour la manipulation des médicaments ou matières dangereuses (selon le SIMDUT)

Ces documents sont fort utiles pour vous aider, entre autres, à clarifier en quoi consistent les catégories 1, 2 et 3. Ils sont disponibles sur le site Web de l'Ordre sous « Publications/ Normes de pratiques et lignes directrices » (voir les documents complémentaires sous la norme 2012.01).



Vous pouvez la visionner dans l'espace vidéo du site Web de l'Ordre sous « L'Ordre/Espace vidéo ».



## Programme d'inspection professionnelle 2015-2016

Le programme d'inspection 2015-2016 a été adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre en juin dernier. Il se poursuit dans la lignée du programme de surveillance, débuté en janvier 2012, et qui vise l'atteinte des standards de pratique. Cette année, 2000 pharmaciens seront ciblés pour l'auto-inspection. De ce nombre, 450 pharmaciens recevront une rétroaction sur chacun des 3 plans de prise en charge des patients (PPCP) soumis lors de

l'auto-inspection. Parmi les 2000 pharmaciens ciblés pour l'auto-inspection, 225 pharmaciens en milieu communautaire et 60 pharmaciens en établissement de santé seront soumis à une inspection individuelle. Dans le cadre de cette démarche, les inspecteurs de l'Ordre accompagneront les pharmaciens dans l'atteinte des standards de pratique et l'intégration des nouvelles activités de la *Loi 41*.

### APPLIQUER LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE (AVRIL 2015 – MARS 2016)

MÉCANISMES D'INSPECTION	NOMBRE D'INSPECTIONS
<b>AUTO-INSPECTION :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• QUESTIONNAIRE D'AUTO-INSPECTION (QAI)</li><li>• PLAN D'ATTEINTE DES STANDARDS (PAS)</li><li>• PLAN DE PRISE EN CHARGE DES PATIENTS (3 PPCP)</li></ul>	2000 pharmaciens devront effectuer l'auto-inspection. Ceci implique environ 6 campagnes d'auto-inspection incluant 350 pharmaciens par campagne.
<b>RÉTROACTION DES PLANS DE PRISE EN CHARGE DES PATIENTS (PPCP)</b>	450 pharmaciens recevront une rétroaction sur chacun des 3 PPCP soumis.
<b>INSPECTIONS INDIVIDUELLES EN PHARMACIE COMMUNAUTAIRE</b>	225 pharmaciens seront soumis à une inspection individuelle. Ce nombre inclut les dossiers provenant du syndic ou du comité exécutif/Conseil d'administration ainsi que les inspections de contrôle. Ces inspections correspondent à environ 45 inspections par inspecteur par année.
<b>INSPECTIONS INDIVIDUELLES DE PHARMACIENS EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ INCLUANT L'INSPECTION DU CIRCUIT DU MÉDICAMENT ET DE L'ORGANISATION DES SOINS ET SERVICES PHARMACEUTIQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 60 inspections individuelles</li><li>• Développer des outils pour aider les départements de pharmacie des établissements de santé à mettre en place des plans de développement de soins et services pharmaceutiques.</li></ul>

## PROGRAMME D'INSPECTION PROFESSIONNELLE 2015-2016

OBJECTIFS	ACTIONS	ÉCHÉANCIER
<b>INFORMER LES PHARMACIENS, DE FAÇON CONTINUE, DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PROGRAMME DE SURVEILLANCE.</b>	Poursuivre, en collaboration avec la Direction des communications, la réalisation du plan de communication afin de faciliter la gestion du changement pour les pharmaciens.	Avril 2015 à mars 2016
<b>APPLIQUER LE PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION.</b>	Standardiser le processus d'inspection et l'utilisation des outils d'inspection. Encadrer les pharmaciens dans leurs efforts pour atteindre les standards de pratique en : <ul style="list-style-type: none"> <li>• finalisant le guide d'application des standards de pratique et en révisant les standards de pratique ;</li> <li>• intégrant les nouvelles activités de la <i>Loi sur la pharmacie</i> ;</li> <li>• précisant les exigences du programme de surveillance afin d'assurer l'atteinte des standards de pratique (critère de l'évaluation de la pratique du pharmacien).</li> </ul> Procéder aux suivis des inspections (plans de priorisation) et aux inspections de contrôle. Procéder aux inspections particulières sur la compétence, le cas échéant.	Avril 2015 à mars 2016
<b>POURSUIVRE L'AUTOMATISATION EN SOUTIEN DES PROCESSUS D'INSPECTION.</b>	Poursuivre le développement du programme informatique pour la gestion des dossiers d'inspection.	Avril 2015 à mars 2016
<b>POURSUIVRE LES INSPECTIONS CIBLÉES SUR LA PRÉPARATION DES PRODUITS STÉRILES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ.</b>	Réaliser les inspections ciblées de la phase II-F (10 établissements). Effectuer le suivi des inspections ciblées des phases II-A, II-B, II-C, II-D et II-F. Préparer le prochain cycle d'inspection.	Avril 2015 à mars 2016
<b>DÉVELOPPER LES OUTILS AINSI QUE LES MÉCANISMES D'INSPECTION POUR RÉALISER LES INSPECTIONS DES NOUVELLES PHARMACIES.</b>	Ces inspections toucheront la gestion des stupéfiants, l'organisation mise en place pour réaliser les nouvelles activités de la <i>Loi sur la pharmacie</i> , le respect de la norme 2012.01 sur les préparations magistrales non stériles et les services pharmaceutiques spéciaux tels que les piluliers, la méthadone, les services rendus en résidences pour personnes âgées, etc.	Avril 2015 à mars 2016
<b>OPTIMISER LE PROCESSUS D'INSPECTION (RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES, FINANCIÈRES ET TI).</b>	Analyser les processus d'inspection afin de déterminer les étapes pouvant être informatisées. Collecter les données pour la matrice de risques. Transférer les plans de priorisation au Service d'accompagnement de la Direction des services professionnels.	Avril 2015 à mars 2016
<b>RÉPONDRE AUX DEMANDES D'INFORMATION DES PHARMACIENS.</b>	Gérer les appels téléphoniques (approximativement 5 000 appels par année).	Avril 2015 à mars 2016



## Décision récente du conseil de discipline **Substitution : le choix du patient doit être respecté**

Dans une décision récente du conseil de discipline (voir la décision n° 30-14-01814 sur *CanLII*), un pharmacien a été blâmé pour ne pas avoir respecté le choix du patient de refuser la substitution générique. Cette décision nous rappelle que la substitution ne doit pas être automatique.

L'article 21 de la *Loi sur la pharmacie* précise ce qui suit :

*Un pharmacien doit exécuter une ordonnance suivant sa teneur intégrale.*

*Il peut toutefois, pourvu qu'il en avise le client et qu'il l'inscrive à son dossier, substituer au médicament prescrit un médicament dont la dénomination commune est la même, à moins d'indication contraire formulée par l'auteur de l'ordonnance lorsque la situation de la personne le requiert.*

Dans le cas étudié, la pharmacienne exécutant l'ordonnance a proposé au père d'une jeune patiente de préparer un médicament en utilisant un médicament générique, ce qui a été refusé par ce dernier. Malgré l'inscription de ce refus au dossier, le médicament fut tout de même préparé à l'aide d'un médicament générique.

La récente mise en vigueur de dispositions administratives limitant la portée de la couverture des médicaments innovateurs par le tiers payeur public ne change rien à cette disposition, qui s'applique toujours. L'absence d'inscription de codes de la part du prescripteur ne limite pas la portée de l'indication « Ne pas substituer ».

### **Une amende de 1000 \$**

À ce jour, il n'existait pas de jurisprudence sur un cas semblable. Le conseil de discipline a décidé d'imposer, selon la suggestion des deux parties, une amende de 1000 \$ pour ce chef d'infraction, reflétant ainsi sa volonté de rappeler au pharmacien que le choix du patient doit être respecté. La plainte comportant un autre chef pour négligence, l'amende totale s'est élevée à 4000 \$.

## Rehausser la qualité et la sécurité des soins Nouvel énoncé de position conjoint OPQ-CMQ-OIIQ



L'Ordre des pharmaciens du Québec, le Collège des médecins du Québec (CMQ) et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) lançaient conjointement, le 1<sup>er</sup> juin dernier, l'énoncé de position sur la collaboration interprofessionnelle intitulé *Rehausser la qualité des soins*.

Par cet énoncé, l'OIIQ, le CMQ et l'Ordre estiment que, dans tous les milieux de soins, la collaboration interprofessionnelle et la prise en charge partagée, dans un contexte de pratique collaborative, doivent être intensifiées. L'engagement des trois ordres professionnels est donc une invitation à prendre tous les moyens pour que le déploiement d'équipes interprofessionnelles s'intensifie dans tous les milieux de pratique. Entre autres engagements, les trois ordres ont prévu développer des standards de pratique collaborative auxquels seront associés des indicateurs de résultats.

Cet énoncé a fait l'objet d'un soutien de la part de 19 autres ordres professionnels du secteur de la santé du Québec.

L'énoncé peut être consulté sur le site Web de l'Ordre dans la section « Publications/Mémoires et énoncés de position ».

### TD Assurance Meloche Monnex



Être pharmacien a ses avantages. Profitez-en.

Obtenez des **tarifs d'assurance préférentiels** dès aujourd'hui.

En moyenne, en assurant habitation et auto chez nous, les professionnels économisent 500 \$\*.

Après tout, vous l'avez bien mérité!

À TD Assurance, nous savons que vos efforts méritent une récompense. C'est pour cela que, en tant que pharmacien, vous avez accès au programme TD Assurance Meloche Monnex et à ses tarifs d'assurance préférentiels, à un service hautement personnalisé et à des rabais supplémentaires. Demandez une soumission et voyez combien vous pourriez économiser.

HABITATION | AUTO | VOYAGE

Demandez sans tarder une soumission  
au 1-877-321-3865  
ou rendez-vous à [melochemonnex.com/pharm](http://melochemonnex.com/pharm)



Le programme TD Assurance Meloche Monnex est offert par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Il est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. au Québec, par Meloche Monnex services financiers inc. en Ontario et par Agence Directe TD Assurance inc. ailleurs au Canada. Notre adresse est le 50, place Crémazie, Montréal (Québec) H2P 1B6.

En raison des lois provinciales, notre programme d'assurance auto et véhicules récréatifs n'est pas offert en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan.

\*Moyenne basée sur la différence entre les primes des polices d'assurance auto et habitation actives au 31 juillet 2014 de nos clients du Québec qui font partie d'un groupe de professionnels ou de diplômés avec qui nous avons une entente et les primes que ces clients auraient payées au même assureur s'ils n'avaient pas obtenu un tarif de groupe préférentiel et un rabais multiproduit. Ces économies ne sont pas garanties et peuvent varier selon le profil du client.

<sup>MD</sup> Le logo TD et les autres marques de commerce TD sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.

## Une employée qui fête ses 40 ans à l'Ordre



Nous ne pouvions passer sous silence les 40 ans de service d'une employée de l'Ordre : **Huguette Lanthier**, contrôleur à la Direction des services administratifs. Véritable mémoire de l'organisation, elle a, pour ainsi dire, assisté à son évolution depuis le 2 juillet 1975. Elle a connu deux sièges sociaux, 10 présidents et 7 secrétaires généraux. Durant toutes ces années, elle a également été témoin des changements importants au sein de la profession comptable.

Merci Huguette pour ces bons et loyaux services depuis 40 ans !

## Comité exécutif de l'Ordre 2015-2016

Le 6 juin dernier, le Conseil d'administration a procédé à l'élection du nouveau comité exécutif 2015-2016.

Ce comité exécutif est composé de :

- Bertrand Bolduc, président
- Martin Franco, administrateur
- Louis Milliard, administrateur
- Christine O'Doherty, administratrice nommée
- Isabelle Tremblay, administratrice
- Manon Lambert, secrétaire

Nous souhaitons remercier M. Stéphane Plante, M. Georges-Émile Bourgault et M<sup>e</sup> Jean Morin pour leur implication au sein du dernier comité exécutif et souhaitons la bienvenue à M. Louis Milliard, M<sup>me</sup> Isabelle Tremblay et M<sup>me</sup> Christine O'Doherty.

**Comité exécutif** >>> 20 septembre et 28 octobre  
**Conseil d'administration** >>> 21-22 septembre et 25 novembre

## Bienvenue

**Nous souhaitons la bienvenue aux 358 nouveaux pharmaciens !**

- |                              |                                 |                            |                        |
|------------------------------|---------------------------------|----------------------------|------------------------|
| > Abadir, Fadi               | > Araujo, Vanessa Cristina      | > Beaulieu, Simon          | > Bérubé, Maxime       |
| > Abdel Gayed Mohamed, Salma | > Arfa, Taha                    | > Beaumont, Delphine       | > Beshara, Amir        |
| > Abdelkader, Maali          | > Arguello Sanchez, Luis Danilo | > Béchar, Cynthia          | > Beshay, Anthony      |
| > Abdel-Malek, Ramez         | > Arruda, Geneviève             | > Bégin, Louis-Philippe    | > Boily, Annick        |
| > Abdel-Malek, Roubir        | > Arseneault, Jimmy             | > Bélanger, Katerine       | > Boisclair, Séverine  |
| > Abdouche, Catherine        | > Asaad, Sali                   | > Belkaid, Mohamed         | > Boivin, Éric         |
| > Abou, Jamous Iyad          | > Assaf, Catherine              | > Ben Amara, Fares         | > Bosse, Cindy         |
| > Abouzaid, Salma            | > Athienitis, Eleni             | > Benitah, Clara           | > Bouchard, Élodie     |
| > Abu Sheikha, Halima        | > Audet, Sébastien              | > Benoit, Alexis           | > Bouchard, Marc-André |
| > Adjailia, Malik            | > Bacoura, Youssef              | > Benrebouh, Amina         | > Bouchard, Martine    |
| > Agenor, Venia Hue          | > Baillargeon-Blouin, Sabrina   | > Benyahia, Reda           | > Bouchard, Michaël    |
| > Allard, Jessica            | > Baramily, Nancy               | > Bernard, Marie-Philippe  | > Boudreau, Charles    |
| > Allard, Laurence           | > Bartoli, Anthony              | > Bernier-Sylvestre, Alexa | > Boudreau, Éric       |
| > Almassy, Sabrina           | > Basque, Mylène                | > Bertrand, Nicolas        | > Bouhelal, Leïla      |
| > Altalibi, Aakram           | > Beaudry, Anne                 | > Bérubé, Jessica          | > Bourafa, Ines        |

- › Bourassa-Moreau, Julien
- › Bourgouin, Raphaël
- › Bournival, Roxanne
- › Bouthot, Frédérique
- › Brassard, Alexandra
- › Breault, Francis
- › Breton Lafrenière, Lawrence
- › Brindle, Kim
- › Brochu, Andréanne
- › Brousseau, Julie
- › Bungardean, Alexandra
- › Bussandri, Andrea
- › Canneva, Arnaud
- › Cantin-Lafleur, Antoine
- › Caruana, Davide
- › Cerlat, Angela
- › Chagnon, Sarah-Yan
- › Champagne, Maryse
- › Chappaz, Flora Cécile  
Stéphanie
- › Charbonneau, Francis
- › Charlebois Lefebvre, Ariane
- › Charpentier, Noémie
- › Chatoyan, Paul
- › Chiasson, Charles-Olivier
- › Chouinard-Houle, Lydia
- › Claveau, Isabelle
- › Comtois-Beaulieu,  
Maud-Émilie
- › Cormier, Olivier
- › Costei, Irina
- › Côté, Alexandre
- › Côté, Maxime
- › Côté, Thomas
- › Courchesne, Dave
- › Coussa-Charley, Michaël
- › Coutu, Raphaël
- › Coutu Nadeau, Louis-Philippe
- › Couturier, Marc-André
- › Covrig, Alexandra
- › Cyr, Marilyn
- › Cyrenne, Simon
- › D. Chénier, Mélyse
- › Dabar, Camille
- › Dagenais, Charles
- › Daigle, Nikolas
- › Dallaire Leclerc, Carolane
- › Dallaire-Théroux, Amélie
- › Daou, Wassim
- › David, Karo Lyne
- › De Luca, Monica
- › Demyan, Maged
- › Denis, Fleur-Ange
- › Desbiens, Alexandra
- › Deschamps, David
- › Deschênes, Danica
- › Desnoyers, Sophie
- › Desrochers, Marianne
- › Dignard, Charles
- › Dion, Elizabeth
- › Djelil, Mounira
- › Dorais, Marc-André
- › Douville, Marisa
- › Doyon Kemp, Venessa
- › Drouin, Élisabeth
- › Du, Qian
- › Dubé, Maxime
- › Dube, Pierre-Luc
- › Ducharme, Marie-Phillip
- › Ducharme, Valérie
- › Duchesne, Francis
- › Dumais, Bruno
- › Duong, Minh-Thu
- › Dupuis, Marc-Olivier
- › Duquette, André
- › Dussault, Anne
- › El Masri, Imad
- › El Raichani, Layal
- › Elchebly, Clara
- › El-Hadary, Nessrin
- › Eltanbouly, Nebal Darwish Zaki
- › Elwan, Amine-Alshok
- › Emond, Ariane
- › Faucher, Stéphanie
- › Ferdinandus, Christopher
- › Fernandez, Vanessa
- › Filali, Rachid
- › Filip, Petre-Valentin
- › Fiset-Bédard, Maude
- › Flaschner, David
- › Fleurant, Natacha
- › Forcier-Côté, Guillaume
- › Fortin, Nicolas
- › Frigon, Olivier
- › Gagné, Mélissa
- › Gagnon, Benoit
- › Gagnon, Julie
- › Gagnon-Roy, Antoine
- › Gamache, Jean-Bernard
- › Gamache, Mathieu
- › Garotta, Haedrian
- › Gaudette, Alexandra
- › Gaudreau, Jessica
- › Gauthier, Camille
- › Gauthier, Justin
- › Gauthier, Marie-France
- › Gélinas, Marie-Mei
- › Gélinas, Vincent
- › Germain, Michel
- › Germain-Gauvin, Raphaël
- › Gervais, Éliane
- › Gervais-Sarrazin, Lolita
- › Giguère, Mathieu
- › Giguère-Charron, Julien
- › Giguère-Gélinas, Doriane
- › Gilbert, Martin
- › Giraldeau, Marie-Ève
- › Girard-Tremblay, Sarah-Lyne
- › Goettel, Nicolas
- › Gonzalez, Anabelle
- › Gosselin, Anne
- › Goulet, Jérôme
- › Grégoire, Julie
- › Grondin, Marjo
- › Gros, Emmanuelle
- › Guay-Gagnon, Martin
- › Habib, Tania
- › Hachem, Imad Eden
- › Hafsi, Soraya Imen
- › Halle, Myriam
- › Hamdi, Haithem
- › Hamel, Louis-Alexandre
- › Hamidi, Wassila
- › Hébert, Joanie
- › Hérault, Marie-Kim
- › Houacine, Nadjia
- › Ibrahim, Emad
- › Isaac, Priya
- › Izquierdo Quinonez,  
Maria Isabel
- › Jacques, Stéphanie
- › James, Jimcy
- › Jarjour, Samantha
- › Jayabalan, Sakunthala
- › Jouini, Ghaya
- › Kabli, Zouhair
- › Kardos, Dominique-Arielle
- › Khajik, Rania
- › Khalil, David
- › Kieu, Anne-Marie
- › Kilo, Aline
- › Kodeih, Camilia
- › Kouassi, Kokorah  
Stephane Desire
- › Labrecque, Julie
- › Laflamme, Cindy
- › Lafleur, Louis-Philippe
- › Lagacé-Nadon, Sarah
- › Lagimonière, Jessie
- › Lalonde, Meghan
- › Lalonde, Sylvain
- › Lama, Teresa
- › Laperrière, Romy
- › Lapierre, Marc
- › Lapointe, Audrey
- › Lareau, Arianne
- › Laroche, Vickie
- › Larouche, Audrey
- › Lemieux, Catherine
- › Leung, Michael
- › Lévesque, Anne-Marie
- › Lombardi, Juliana
- › Lozano, Jessica
- › Luneau-Lambert, Émilie
- › Magloire, Youdelande
- › Manolache, Tatiana
- › Marchand, Roxanne
- › Marcotte, Françoise
- › Marcus, Ramona Simona
- › Marier, Geneviève
- › Masbanji, Chantal
- › Masozera, Faith Umutoni
- › Masse, Cynthia
- › Mathieu, Alexandre

- |                              |                            |                                   |                                 |
|------------------------------|----------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|
| › Matteau, Marie-Soleil      | › Ouellet, François        | › Regis, Émilie                   | › Tang, Natalie                 |
| › Maynard, Noémie            | › Ouellet, Gabrielle       | › Riachi, Jessica                 | › Tau, Maria Nam Phuong         |
| › Mercier, Katerine          | › Paquet, Amélie           | › Richard, Francis                | › Théberge, Mélisa              |
| › Merouane, Dahia            | › Paquet, Sophie           | › Riopel Alarie, Éloïse           | › Thériault, Jolaine            |
| › Mettouchi, Ouerda          | › Paquin, Valérie          | › Robert, Amélie                  | › Andrée-Claude                 |
| › Mignault, Émilie           | › Paradis, Raphaëlle       | › Robichaud Ducharme, Antoine     | › Thériault, Sophie             |
| › Milot, Marianne            | › Pare, Jiaofa             | › Robitaille, Kim                 | › Thompson-Désormeaux, Félix    |
| › Milot-Rousseau, Amélie     | › Patton, Marilyn          | › Robitaille-Brousseau, Andréanne | › Tremblay, Mélanie             |
| › Moffet, Marie-Pier         | › Pellerin, Marie-Philippe | › Robitaille Foucher, Philippe    | › Tremblay, Sophie              |
| › Moheb, Amira               | › Pelletier, Annyse        | › Roda, Nina                      | › Trépanier, Monika             |
| › Montminy, Catherine        | › Pelletier, Marcelle      | › Romano, Massimo                 | › Trinh Lu, Nicolas             |
| › Moosa, Reham               | › Péloquin-Tessier, Marie  | › Rouillard, Alain                | › Turcotte-Gosselin, Marie-Pier |
| › Morin, Julie               | › Pereira Vidal, Debora    | › Rousseau, Julie-Anne            | › Tutuncu, Pembe                |
| › Mosa, George               | › Perreault, Andréanne     | › Roux-Blanchette, Sarah-Ève      | › Uong, Michaël                 |
| › Mourad, Janine             | › Perron, Camille          | › Roy, Albert                     | › Valente, Stephen              |
| › M'seffar, Sofia            | › Pham, Isabelle Ai-Lan    | › Roy, Francois-Olivier           | › Van Der Beken, Jean Christoph |
| › Nadeau, Christian          | › Piché, Josianne          | › Roy, Mathieu                    | › Vienot De Vaublanc, Antoine   |
| › Nadeau-Fortier, Kasandra   | › Pilon, Myriam            | › Roy, Peggy                      | › Vincent, Andréanne            |
| › Nadon, Catherine           | › Pilon-Jette, Ariane      | › Ruel, Geneviève                 | › Vinet, Camille                |
| › Naimi, Vanessa             | › Pitre, Guillaume         | › Salama, Alexandra               | › Virgili, Jessica              |
| › Neron, Audrey              | › Plante, Marie-Élaine     | › Sasseville, Jean-Francois       | › Warrak, Wafa                  |
| › Ngan, Tin Wai Wendy        | › Poisson, Jean-Samuel     | › Sévigny, Marie-Pier             | › Wellman Labadie, Olivier      |
| › Ngo, Andy Quang            | › Poitras, Mariane         | › Shehata, Alain                  | › Xiao, Sophia Biyao            |
| › Ngo, Hai Long              | › Polyzos, Timothy         | › Shokry, Andiel                  | › Yang, Chun Dian               |
| › Nguy, Philippe             | › Provencher, Vanessa      | › Simard, Jany                    | › Yang, Ke                      |
| › Nguyen, Lan-Anh Liane      | › Racicot, Marc-André      | › Simard, Kathleen                | › Yu, Andrew Muzhou             |
| › Nguyen, Stéphanie Khanh Vi | › Railean, Stela           | › Sylvain, Laurie T.              | › Yu, Wen Ting                  |
| › Obartel, Paulina           | › Raphaël, Carl Frédéric   | › Sylvain, Marc-André             |                                 |
| › Oostdyke Girouard, Camille | › Rault, Philippe          | › Tambasco, Amanda                |                                 |
| › Osman, Sabrine             | › Ravary, Steven           | › Tan, Lily                       |                                 |
| › Ouellet, Anne-Marie        | › Raymond, Jean-Christophe |                                   |                                 |

Faculté de pharmacie

## Perfectionnement professionnel

Une formule accessible adaptée à la réalité de la pratique quotidienne



- ✓ Certificat de 2<sup>e</sup> cycle en pratique pharmaceutique de première ligne (programme passerelle)
- ✓ Cours de gestion
- ✓ Formation des cliniciens associés
- ✓ Cours en lien avec la loi 41

[www.pharm.umontreal.ca](http://www.pharm.umontreal.ca)

## Payer sa prime d'assurance responsabilité professionnelle : essentiel pour être membre de l'Ordre



Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec (FARPOPQ) a informé l'Ordre à certaines reprises du fait que des pharmaciens ne s'acquittaient pas de leur prime d'assurance responsabilité professionnelle. Or, si vous désirez demeurer membre de l'Ordre et continuer à exercer votre profession, vous devez souscrire au FARPOPQ. Il s'agit d'une obligation réglementaire<sup>1</sup>.

Si vous êtes actionnaire d'une société par actions (S.P.A.) ou associé d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.), vous devez également vous acquitter de la prime pour cette société, en plus de votre prime d'assurance individuelle<sup>2</sup>.

Le non-paiement de votre prime d'assurance responsabilité individuelle ou de votre société pourrait entraîner votre radiation du tableau de l'Ordre<sup>3</sup>, ce qui implique de ne plus exercer la profession de pharmacien, ni utiliser le titre réservé de pharmacien. De plus, vous ne seriez plus autorisé à exercer avec votre société, le cas échéant, avant votre réinscription à l'Ordre. Lors d'une telle radiation, un avis à ce sujet paraît également dans le magazine *L'interaction*<sup>4</sup>.

### Des questions ?

Pour toute question relative à votre assurance responsabilité professionnelle, communiquez directement avec le FARPOPQ au 514 281-0300 (sans frais : 1 877 281-0309), ou par courriel à [info@farpopq.com](mailto:info@farpopq.com), ou visitez le site Web de l'Ordre sous « Pharmaciens/Mon dossier/Assurance responsabilité professionnelle ».

<sup>1</sup> Article 1 du *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec* (RLRQ, chapitre P-10, r. 21).

<sup>2</sup> Section V du *Règlement sur l'exercice de la pharmacie en société* (RLRQ, chapitre P-10, r. 16).

<sup>3</sup> En vertu de l'article 85.3(2) du *Code des professions* (RLRQ, chapitre C-26).

<sup>4</sup> Conformément à l'article 182.9 du *Code des professions* (RLRQ, chapitre C-26).

## Le programme *Alerte* et l'utilisation du DSQ

Le Dossier santé Québec (DSQ), maintenant disponible dans pratiquement toutes les pharmacies de la province, est un outil pratique que vous pouvez consulter pour vérifier le profil pharmacologique d'un patient ainsi que les médicaments qu'il a pris dans votre pharmacie ou dans une autre. L'utilisation que vous faites du DSQ doit viser les patients pour lesquels vous offrez des soins et services pharmaceutiques.

Si votre consultation vous amène à prendre connaissance de situations qui impliquent potentiellement le mésusage de certains médicaments, vous pouvez alors en discuter avec votre patient. **Lors de cet échange, vous pouvez aborder les mesures visant à l'aider, notamment l'inviter à signer un formulaire d'engagement au programme *Alerte*. La signature du formulaire n'exige pas qu'une enquête soit faite par l'Ordre. Vous pouvez faire cette démarche par vous-même, il vous suffit ensuite de transmettre le formulaire signé à la responsable du programme *Alerte*.**

**Nous vous rappelons que les informations contenues au DSQ ne peuvent être partagées avec une personne autre que la personne visée, à moins que celle-ci n'y consente ou dans certains cas prévus par la loi.**



## M. François Schubert nommé membre de l'Ordre du Canada

Le 1<sup>er</sup> juillet 2015, le gouverneur général du Canada, le très honorable David Johnston, a fait l'annonce de 100 nominations au sein de l'Ordre du Canada, l'une des plus prestigieuses distinctions honorifiques civiles du pays qui reconnaît l'œuvre d'une vie, le dévouement exceptionnel d'une personne envers la communauté ou une contribution extraordinaire à la nation.



M. François Schubert, pharmacien, a reçu ce grand honneur pour sa contribution à l'avancement des soins pharmaceutiques en établissement de santé et pour son leadership au sein de son milieu professionnel.

M. Schubert est un pharmacien qui s'est impliqué d'une façon remarquable depuis le début de sa carrière. Il est reconnu pour ses nombreuses réalisations, autant au Canada qu'à l'international, dans le domaine de la pharmacie, de la pharmacoéconomie et des biotechnologies. « De très nombreux leaders de la profession tant en milieu hospitalier qu'en milieu associatif ont été identifiés, formés et influencés par M. Schubert. Par son leadership et son innovation, il a contribué à transformer la profession tant par ses actions que par les nombreux pharmaciens qui ont poursuivi et mis en place sa vision », témoigne Bertrand Bolduc, président de l'Ordre.

M. Schubert s'est entre autres démarqué en tant que chef du Service de pharmacie de l'Hôpital Royal Victoria de 1976 à 1989. Il a notamment implanté 10 pharmacies satellites dans divers secteurs de l'hôpital, la première en oncologie. Il a aussi contribué à la mise en place du National Institute for Health and Care Excellence (NICE) en Angleterre, qui a d'ailleurs servi de modèle pour plusieurs organisations, dont l'INESSS au Québec. M. Schubert a également écrit et coécrit plusieurs ouvrages et donné des conférences sur la pharmacoéconomie. Il a organisé le Canadian Collaborative Workshop on Pharmacoeconomics, qui a permis la publication, en 1994, des lignes directrices nationales sur l'évaluation économique des produits pharmaceutiques. Le Canada a été le 2<sup>e</sup> pays à publier de telles lignes directrices. En plus de se consacrer à ses occupations professionnelles, M. Schubert s'est impliqué au sein de plusieurs organisations liées au domaine de la pharmacie, dont l'Ordre des pharmaciens du Québec.

« Ce fut avec grande joie et honneur que j'ai appris cette nomination qui m'a été transmise par le bureau du gouverneur général. Après avoir été reconnu au cours des années par mes pairs et par la profession pour mes nombreuses contributions à la pharmacie pendant ma carrière, cette nomination représente pour moi l'apogée de toutes ces reconnaissances, surtout que celle-ci a été annoncée le jour de ma retraite de mon poste de Directeur général, Administration de l'Institut de recherche du Centre universitaire de santé McGill après avoir complété avec succès le déménagement des cinq sites de recherche vers le nouveau site Glen », affirme François Schubert.

Au nom de tous les pharmaciens, félicitations M. Schubert pour cette nomination des plus méritées.



ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC

## AVIS DE SUSPENSION DU DROIT D'EXERCER CERTAINES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Dossier : 30-14-01802

AVIS est par la présente donné que M. Dikran Karlozian (numéro de membre 200261), ayant exercé la profession de pharmacien dans le district de Montréal, a été trouvé coupable, le 20 mai 2015, par le conseil de discipline de l'Ordre des pharmaciens du Québec, des infractions suivantes :

**Chef n°1** Au cours de la période s'échelonnant entre le ou vers le 12 avril 2010 et le ou vers le 3 mai 2012, alors qu'il exerçait sa profession à titre de pharmacien salarié à Laval, a fait défaut de se comporter avec dignité et intégrité dans ses rapports avec un autre pharmacien en détournant à son profit personnel des sommes d'argent totalisant environ 5800 \$, le tout contrairement à l'article 86 du *Code de déontologie des pharmaciens* (RLRQ, c. P 10, r. 7) ;

**Chef n°2** Au cours de la période s'échelonnant entre le ou vers le 1<sup>er</sup> avril 2011 et le ou vers le 3 mai 2012, alors qu'il exerçait sa profession à titre de pharmacien salarié à Laval, a fait défaut de se comporter avec dignité et intégrité dans ses rapports avec un autre pharmacien en falsifiant ses relevés d'heures travaillées, le tout contrairement à l'article 86 du *Code de déontologie des pharmaciens* (RLRQ, c. P 10, r. 7) ;

**Chef n°3** Au cours de la période s'échelonnant entre le ou vers le 12 avril 2010 et le ou vers le 3 mai 2012, alors qu'il exerçait sa profession à titre de pharmacien salarié à Laval, a fait défaut de se comporter avec dignité et intégrité dans ses rapports avec un autre pharmacien en détournant pour son profit personnel, de la marchandise à même l'inventaire de la pharmacie, le tout contrairement à l'article 86 du *Code de déontologie des pharmaciens* (RLRQ, c. P 10, r. 7) ;

**Chef n°4** Au cours de la période s'échelonnant entre le 12 avril 2010 et le ou vers le 3 mai 2012, alors qu'il exerçait sa profession à titre de pharmacien salarié à Laval, s'est approprié, sans les payer, des médicaments inscrits à l'annexe I du *Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments* (RLRQ, c. P 10, r. 12) sans

ordonnance valide émise à son nom contrairement à l'article 7 dudit Règlement, contrevenant ainsi à l'article 59.2 du *Code des professions* (RLRQ, c. C 26) ;

**Chef n°5** Au cours de la période s'échelonnant entre le 12 avril 2010 et le ou vers le 3 mai 2012, alors qu'il exerçait sa profession à titre de pharmacien salarié à Laval, s'est approprié, sans les payer, des médicaments prescrits au nom de sa conjointe et inscrits à l'annexe I du *Règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments* (RLRQ, c. P 10, r. 12), contrevenant ainsi à l'article 59.2 du *Code des professions* (RLRQ, c. C 26).

Le 20 mai 2015, le conseil de discipline imposait à M. Dikran Karlozian (numéro de membre 200261) une suspension de son droit d'exercer les activités liées à la profession de pharmacien sauf celles prévues à l'article 17, 2<sup>e</sup> alinéa, 3<sup>e</sup> paragraphe de la *Loi sur la pharmacie*, soit l'achat et la vente de médicaments qui seront faits par M. Xuan Son Nguyen pour et au nom de la Société par actions Pharmacie Dikran Karlozian Inc., conformément aux dispositions de l'article 27 de la *Loi sur la pharmacie*, pour une période de trois (3) mois couvrant la période du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 août 2015 inclusivement.

La décision du conseil étant exécutoire le 1<sup>er</sup> juin 2015, le droit d'exercer certaines activités professionnelles de M. Dikran Karlozian (numéro de membre 200261) est donc suspendu pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 août 2015 inclusivement.

Le présent avis est donné en vertu des articles 156 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, ce 1<sup>er</sup> juin 2015.

Geneviève Richard  
Secrétaire du conseil de discipline

## AVIS DE RADIATION DU TABLEAU DE L'ORDRE

Conformément à l'article 182.9 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26), avis est donné par la présente que, le 21 mai 2015, le comité exécutif de l'Ordre des pharmaciens du Québec a résolu de radier du tableau de l'Ordre le pharmacien Michel William Fangary Abdelmalak (numéro de membre 214956) pour non-paiement de la prime d'assurance responsabilité professionnelle annuelle due au FARPOPQ pour l'année 2015-2016.

Cette radiation est entrée en vigueur le 25 mai 2015.

Montréal, ce 25 mai 2015.

Manon Lambert  
Directrice générale et secrétaire

## AVIS DE RADIATION PROVISOIRE IMMÉDIATE

Dossier : 30-15-01838

AVIS est par la présente donné que, le 26 juin 2015, le conseil de discipline de l'Ordre des pharmaciens du Québec a prononcé la radiation provisoire du tableau de l'Ordre de M<sup>me</sup> Anik Isabelle (numéro de membre 203306), exerçant la profession de pharmacienne dans le district de Gatineau, jusqu'à décision finale sur la plainte disciplinaire portée contre elle.

Les actes reprochés ont notamment trait à :

- de l'appropriation de stupéfiants ;
- de l'entrave dans le travail du syndicat.

M<sup>me</sup> Anik Isabelle a donc été radiée provisoirement du tableau de l'Ordre le 26 juin 2015, et ce, jusqu'à décision finale sur la plainte disciplinaire portée contre elle.

Le présent avis est donné en vertu des articles 133 et 180 du *Code des professions*.

Montréal, ce 26 juin 2015.

Geneviève Richard  
Secrétaire du conseil de discipline

# Questions de pratique



## Un plan d'effectifs : pour qui et pourquoi ?

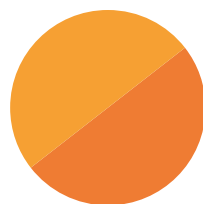
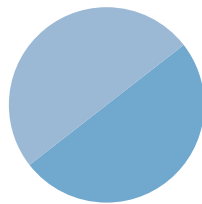
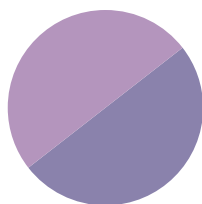
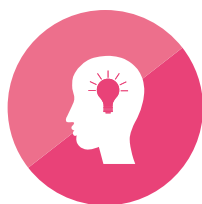
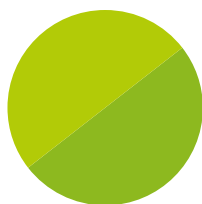
Si vous êtes pharmacien gestionnaire (pharmacien propriétaire ou chef de département de pharmacie en établissement de santé) et que vous avez reçu la visite d'un inspecteur de l'Ordre, il est fort probable qu'il vous ait recommandé la rédaction d'un plan d'effectifs. Vous êtes encore nombreux à vous demander en quoi consiste un tel plan et par où commencer.

### Objectifs du plan d'effectifs

La rédaction d'un plan d'effectifs permet d'**évaluer les besoins présents et futurs de la pharmacie** en termes d'effectifs professionnels et techniques, dans le but d'offrir des soins et services pharmaceutiques sécuritaires et de qualité répondant aux besoins des patients. Une meilleure répartition de la charge de travail permet de favoriser l'attraction et la rétention du personnel, et même de justifier de nouveaux postes. Au bout du compte, l'utilisation des ressources humaines est optimisée et la productivité, accrue.

Le pharmacien gestionnaire n'est pas toujours diplômé en gestion des ressources humaines et apprend, au fil du temps, avec ou sans l'aide de sa chaîne ou bannière, d'un consultant ou d'un confrère plus expérimenté, à traiter cet aspect. L'évolution de la pratique implique de revoir la planification des effectifs en pharmacie. Il faut réfléchir en termes de besoins de la population et en termes de soins et services pharmaceutiques, et de ce qu'il faut pour y répondre, tout en visant un plan réaliste.

# Questions de pratique



Pour y arriver, voici un processus simple à effectuer :

- Se questionner (réflexion stratégique)
- S'évaluer (évaluation des besoins)
- Se positionner (élaboration d'un plan en fonction des conclusions tirées précédemment)

## Réflexion stratégique

La réflexion stratégique permet d'établir le portrait actuel de la situation et de réfléchir à l'avenir. Elle comprend trois étapes :

1. Définir les soins et services pharmaceutiques offerts
2. Quantifier la charge de travail
3. Dresser le portrait des effectifs en place et des tâches à réaliser

Pour plus de détails sur chacune de ces étapes, consultez le site Web de l'Ordre sous « Pharmaciens/Ma pratique/Outils pratiques ».

Cet exercice peut s'effectuer seul, en équipe ou avec l'aide d'un consultant, et doit tenir compte des objectifs de la pharmacie préalablement établis (à court, moyen et long terme) concernant les soins et services pharmaceutiques à offrir pour répondre aux besoins de la clientèle desservie. Il s'agit ensuite d'analyser les données recueillies lorsque le portrait est dressé, d'établir un diagnostic sur les problèmes rencontrés et d'envisager différentes solutions.

Voici quelques questions qui peuvent alimenter votre réflexion :

- Quels sont les activités ou projets que vous désirez développer ? (p. ex. : visites à domicile, activités découlant de la *Loi 41*, révision de l'ensemble de la thérapie médicamenteuse des patients, service d'anticoagulothérapie, clinique santé-voyage, ordonnances collectives, etc.)
- Comment les tâches cliniques et techniques sont-elles intégrées à l'horaire ? (voir l'encadré)
  - Une description de tâches en fonction du poste occupé est-elle en place ?

- La description de tâches est-elle suffisamment détaillée pour assurer l'uniformité dans les façons de faire ?
- Le pharmacien a-t-il le temps de réaliser les tâches cliniques pendant les heures de travail prévues ?
- Quels services ou tâches pourraient être délégués ? (p. ex. : vérification contenant-contenu des piluliers, suivis des demandes d'exception et facturation, collecte des renseignements et mise à jour des dossiers, etc.)
- Le pharmacien doit-il effectuer certaines tâches techniques ?
- Les périodes à deux pharmaciens ou plus sont-elles suffisantes ?
- Les tâches cliniques du pharmacien sont-elles intégrées à la description du poste occupé ?
- Une réorganisation du travail est-elle nécessaire pour rétablir l'équilibre ?
  - Le pharmacien doit-il envisager le recours à un consultant ?
- Quelle est la disponibilité (actuelle et future) des employés techniques et professionnels ?
  - Le milieu est-il touché par la pénurie de personnel ?
  - Quelles mesures seront mises en place pour remédier à la pénurie ?
- Quelles sont les compétences du personnel, leur formation et leur intérêt pour un autre poste ?

## Évaluation des besoins

Au terme de sa réflexion intégrant le portrait actuel et la planification stratégique, le pharmacien gestionnaire est en mesure de déterminer, pour chacun des objectifs à court, moyen ou long terme :

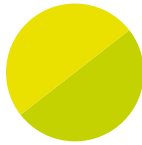
- les effectifs requis ;
- les compétences requises ;
- la formation requise ;
- l'environnement physique requis (modification de l'aménagement au besoin).

# Questions de pratique

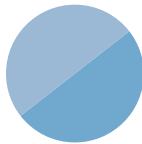


## Principes de rédaction

La rédaction d'un plan d'action sert ensuite à lister les moyens à mettre en place et les délais pour le réaliser. Le fruit de ce travail, couché sur papier et motivé par des objectifs et un échéancier réalistes, constitue un plan d'effectifs.



Comme toute procédure, le plan d'effectifs contient la date de rédaction, le nom du rédacteur, le nom de la pharmacie ou de l'établissement de santé où il est réalisé, ainsi que les dates de révision du plan. Une réévaluation annuelle du plan d'effectifs permet de tenir compte des nouveaux services à offrir et des variations d'achalandage.



Cet article se veut un point de départ à votre réflexion sur le plan d'effectifs. Les pharmaciens désireux d'en apprendre davantage sont invités à consulter un spécialiste dans le domaine ou à suivre des formations sur le sujet (voir l'encadré).



## DES OUTILS POUR VOUS AIDER

Sur le site Web de l'Ordre, sous « Pharmaciens/ Ma pratique/Outils pratiques » se trouve le document « Plan d'effectifs – Des outils pour vous aider », qui présente :

- le contenu de cet article ;
- les trois étapes détaillées pour dresser un portrait de la situation en pharmacie ou en établissement de santé (réflexion stratégique) ;
- des exemples de tâches réalisées par le pharmacien ;
- des exemples de tâches accomplies par du personnel technique dans l'exécution d'une ordonnance ;
- des liens vers des documents de référence portant sur la planification des ressources humaines.

# BLOGUE DE L'ORDRE





# Portrait de pharmacien



## Roger Simard, un pharmacien à l'avant-garde

Depuis la fin de ses études en pharmacie, en 1980, le parcours de Roger Simard a été plutôt atypique. Après avoir exercé pendant un court laps de temps en pharmacie communautaire, il a travaillé dans l'industrie pharmaceutique en occupant des postes de représentant, de responsable du marketing et de directeur des ventes. Quelques années plus tard, il a lancé sa propre entreprise. L'un de ses projets a été de développer le premier logiciel de formation médicale en temps réel. Une dizaine d'années plus tard, il a vendu son entreprise et a décidé de faire un retour à la pratique. Il a ensuite été pharmacien propriétaire à Pointe-Claire, puis a créé l'entreprise Pharmacie 3.0. Parallèlement à cela, il est devenu pharmacien propriétaire à Lachine. Mordu de technologie, il n'hésite pas à l'utiliser pour innover dans sa pratique!

### D'où vient votre intérêt pour l'utilisation de technologies auprès de vos patients ?

Il y a quelques années, un ami à moi, Dr Eric Topol, qui travaille à San Diego, venait de publier le livre *The Creative Destruction of Medicine* qui aborde la responsabilisation des gens et la puissance des outils que sont les téléphones intelligents et Internet en matière de santé. Je suis allé le rencontrer et je lui ai dit que je désirais m'inspirer des idées de son livre et les appliquer au monde de la pharmacie. C'est à ce moment-là que j'ai créé mon entreprise dont l'un des objectifs principaux était d'utiliser des dispositifs de santé connectés pour pouvoir suivre des pathologies chroniques chez certains patients. J'avais également pour souhait, grâce à ces outils, de documenter l'impact du pharmacien sur les soins de santé.

### Dernièrement, vous avez réalisé un projet pilote en pharmacie. Pouvez-vous nous expliquer en quoi il consiste ?

Il s'agit d'un projet auquel 40 patients, qui habitent dans une résidence pour personnes âgées près de ma pharmacie, ont participé. J'ai remis à 20 d'entre eux un bracelet Vivofit, un traqueur d'activités physiques, et les 20 autres ont reçu un bracelet et une tablette numérique. Ces appareils ont permis de recueillir plusieurs données. De plus, des dispositifs comme des balances, des tensiomètres et des glucomètres, qui ont des protocoles de communication Bluetooth, ont été utilisés, permettant ainsi une transmission des données directement sur la tablette du participant ou sur la mienne. Grâce à un tableau de bord et à l'utilisation d'un code de couleur, qui reprend le code utilisé pour la circulation automobile (vert, jaune, rouge), je pouvais analyser les données en un coup d'œil et agir en conséquence. On peut d'ailleurs suivre un grand nombre de patients à la fois avec cette technologie.

### Comment ont réagi les patients ayant participé à ce projet ?

J'ai observé un aspect motivationnel particulièrement intéressant. Les participants ont apprécié le fait d'être en contrôle de leurs cibles thérapeutiques et aussi d'apprendre comment les atteindre, mais également de sentir qu'un professionnel de la santé était là à l'autre bout, agissant comme un *coach* et ayant accès à l'information les concernant en temps réel. C'était aussi sécurisant pour eux.

### Que pensez-vous du déploiement de ce type de technologie en pharmacie ?

Je pense que c'est extrêmement important de s'outiller d'un point de vue technologique pour se rapprocher de notre clientèle, pour développer la collaboration interprofessionnelle et démontrer l'impact sur les soins de santé. Présentement, il y a une panoplie d'applications qui existent ou qui seront lancées prochainement et qui sont vraiment intéressantes, donnant la flexibilité au patient de pouvoir les utiliser en mode solo, mais aussi, s'il le souhaite, d'être accompagné par un professionnel de la santé. Je trouve que le pharmacien est vraiment bien placé pour recueillir ce type de données et faire le suivi auprès des patients.

### Dans un autre ordre d'idées, qu'est-ce qui vous passionne en dehors de la pharmacie ?

Ma famille est bien sûr ma première passion, mais sinon, j'adore la photographie et la voile. Avec mon voilier, qui a pour nom *Bonita*, je navigue sur le lac Saint-Louis et me rends parfois jusqu'au Saguenay. J'aime aussi beaucoup voyager!

# L'OFFRE DISTINCTION POUR LES PHARMACIENS



## PROFITEZ D'AVANTAGES ADAPTÉS À VOTRE RÉALITÉ, INCLUANT:

- Un forfait avec transactions illimitées pour 7,95 \$ par mois
- Des rabais et des taux avantageux sur plusieurs produits d'épargne et de financement
- Une gamme complète de solutions financières pour votre pharmacie
- Plusieurs autres avantages

[desjardins.com/pharmacien](https://desjardins.com/pharmacien)



Coopérer pour créer l'avenir